



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

RAPPORT FINANCIER 2013

**UNE ANNÉE AU CŒUR
DE NOTRE TERRITOIRE**



SOMMAIRE

3	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
29	Comptes individuels
29	Bilan individuel au 31 décembre 2013
30	Compte de résultat individuel au 31 décembre 2013
31	Annexes aux comptes individuels
65	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
66	Comptes consolidés
66	Cadre général
67	États financiers consolidés
75	Notes annexes aux états financiers
151	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
152	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2014
152	Partie ordinaire
153	Partie extraordinaire
154	Les membres du Conseil d'Administration
155	Liste des Caisses locales affiliées et des Présidents (Aisne, Ardennes, Marne)
158	L'équipe de Direction
158	Les femmes, les hommes
159	L'essentiel du Nord Est en chiffres

POINT DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

I - UNE ANNÉE DE TRANSITION EN EUROPE

2013 restera une année de transition pour les économies occidentales et émergentes. L'embellie tant espérée semble se dessiner mais il convient de demeurer prudent avant de prononcer le mot « reprise ».

Le taux de croissance reste en effet inférieur à la moyenne de longue période (2,5% en 2013 contre 2,8% en 2012).

1. 2013 une année encore en récession pour la zone euro

La zone euro reste clairement en récession avec un taux de croissance du PIB à -0,3% en 2013 contre -0,6% en 2012. La locomotive allemande connaît une mollesse inhabituelle (0,5% en 2013 après 0,9% en 2012). La France échappe de justesse à la récession après un début d'année 2013 dans le rouge (0,2% en 2013 après 0% en 2012).

Les pays périphériques du sud de la zone euro sont toujours en grande difficulté, la sortie du tunnel n'est pas encore d'actualité, même si la situation a cessé de se dégrader.

L'Italie a focalisé l'attention en 2013 avec une situation économique difficile (-1,8% de variation du PIB) et un contexte politique instable après la démission de Mario Monti en décembre 2012, et la difficile formation en avril 2013 d'un gouvernement d'union nationale sous l'autorité d'Enrico Letta après de vaines hésitations pour former une coalition.

L'Espagne est également dans une situation tendue (-1,4% en 2013 après -1,6% en 2012), tout comme le Portugal (-1,7% en 2013 après -3,2% en 2012) et la Grèce (-4,1% en 2013 après -6,4% en 2012).

2. L'austérité budgétaire, entre gestion des déficits structurels et handicap sur la reprise

Les économies périphériques de la zone euro demeurent dans un contexte dégradé avec des tensions naissantes sur la conduite des politiques d'austérité budgétaire demandée par Bruxelles.

Dans les pays en proie aux déficits structurels combinés à une récession durable, la rue a fait entendre sa voix pour exiger l'abrogation des mesures de réduction de déficit conduisant à la baisse des pensions et parfois à la baisse du traitement des fonctionnaires.

Le Fonds Monétaire International a pour sa part pris part à la discussion en dénonçant le caractère contre-productif des réductions de déficit budgétaire dans un calendrier imposé par la Commission Européenne très court puisqu'il requiert le retour dès 2014 des déficits budgétaires à la norme de Maastricht (déficit du budget annuel inférieur ou égal à 3% du PIB).

Il est clairement entendu que ce retour à la normalité budgétaire demandera du temps et ne pourra s'exécuter qu'avec un rebond des PIB de la zone euro. Il est déjà clairement satisfaisant que la tension sur les rendements obligataires se soit apaisée en 2013.

La crise de la dette souveraine est bien derrière nous, même si les spreads des rendements des pays périphériques avec l'Allemagne ne sont pas revenus à la normalité qui prévalait avant 2011 : il est encore de 200 pb pour le rendement d'obligation souveraine italienne et de 220 pb pour son homologue espagnol vis-à-vis de l'Allemagne. Le spread des OAT françaises à 10 ans est redescendu quant à lui aux alentours de 50 pb (contre 30 pb avant 2009).

3. La Politique de la Banque Centrale au cœur de toutes les attentions

La politique de la Banque Centrale Européenne de guichet ouvert pour le rachat d'obligations souveraines a permis de faire baisser les tensions. Une plus grande mutualisation des risques (via les fonds d'intervention et de stabilité) impose un cadre plus contraignant dans l'élaboration des politiques budgétaires.

Ce fonds de créance est intervenu pour sauver tour à tour l'Irlande, le Portugal et la Grèce, ainsi que les banques espagnoles. Demeure l'obligation d'ajustement budgétaire, qui doit ramener les déficits budgétaires dans le cadre des 3% de PIB. C'est la première étape d'assainissement des dettes publiques qui restent particulièrement élevées dans la zone euro.

Le canevas réglementaire des marchés financiers et du secteur bancaire s'est enrichi d'un certain nombre de nouvelles règles. La Banque Centrale Européenne héberge à compter de 2014 une nouvelle autorité de supervision des banques européennes.

Ces établissements doivent renforcer progressivement la qualité de leurs fonds propres (ratio de solvabilité) et également des ratios de liquidité (à court et moyen terme). Ces dispositifs se mettent en œuvre progressivement jusque 2019.

D'autres éléments réglementaires vont toucher les commissions d'intervention des banques, la tarification des moyens de paiement, ou les commissions interbancaires dans la mise en œuvre d'un nouvel espace européen des moyens de paiement (SEPA).

La fiscalité des entreprises et en particulier des établissements bancaires s'est elle aussi accrue avec l'accroissement de la majoration du taux d'impôts sur les sociétés pour les banques.

On ne peut donc objectivement pas encore parler de reprise dans la zone euro, d'autant que de nouveaux pays connaissent une situation dégradée comme les Pays-Bas (-1,1% en 2013), la Finlande (-0,9%) et même l'Irlande (-0,5% en 2013).

Il y a bel et bien eu propagation en 2013 des effets du ralentissement à l'ensemble du vieux continent avec les effets induits sur l'emploi et la demande. À cela s'ajoute une fracturation entre les pays du sud et les pays du nord de la zone euro.

L'endettement public associé à une forte poussée du chômage engage un risque de poursuite de processus récessif. La France occupe une position médiane, avec des indicateurs d'endettement public ou de PIB par tête qui demeurent conforme à la stature de deuxième économie de la zone euro, mais la forte poussée du chômage est préoccupante.

II - LE RESTE DU MONDE

1. Ralentissement des économies émergentes

Les pays émergents ont souffert des conséquences du ralentissement européen qui a pesé sur les échanges commerciaux et la faiblesse des exportations qui garantissent pourtant un niveau d'activité récurrent des économies chinoises, indiennes, brésiliennes ou russes. Cette faiblesse se combine à un retournement des cours des matières premières et minerais qui s'étaient envolés les années précédentes.

La demande en biens manufacturés à bas coûts produits dans les pays émergents a connu une baisse inhabituelle. Ces économies vouées à l'export subissent un contrecoup sur leur rythme de croissance qui n'est pas sans conséquence sur le marché des devises. Les investisseurs estiment que des perspectives moins florissantes sur les places boursières telles que Shanghai ou São Paulo ont connu un premier semestre délicat.

Le second semestre est plus porteur. La Bourse de Bombay atteignant même son plus haut niveau historique. Ces soubresauts indiquent les points de fragilité des économies émergentes, volatiles et très dépendantes de la conjoncture mondiale. Les effets de la croissance ne sont d'ailleurs pas également répartis avec une frange de la population qui subit le contrecoup : hausse des prix immobiliers, inflation, baisse du pouvoir d'achat.

- **La Chine** connaît clairement une décélération avec un taux de croissance fixé à 7,5% en 2013 (contre 7,8% en 2012). Après 9 mois difficiles avec des chiffres de l'exportation très insuffisants, la fin d'année 2013 donne des signes d'amélioration avec un secteur manufacturier en reprise et des indicateurs anticipés de reprise en net rebond (indice des directeurs d'achats). Le gouvernement chinois souhaite pour autant engager des réformes structurelles et engager des discussions internationales pour rendre l'économie chinoise moins fluctuante avec la succession des crises internationales.
- **Le Brésil, l'Inde et la Russie**, les autres moteurs des économies émergentes ont également connu des signes de ralentissement. Le Brésil, après une année 2012 très décevante avec un rythme de croissance de 0,9% en 2012, est en train de redémarrer (3,3% en 2013 mais encore loin des années fastes comme en 2010 où la première économie d'Amérique latine bondissait de 7,5%). L'Inde connaît sa plus mauvaise période depuis bien longtemps, le rythme de croissance annuel ne se fixant en 2013 qu'à 4,4%, son plus mauvais niveau depuis 2009. La baisse des investissements, conjuguée à celle des exportations, et une forte inflation risquent de contrecarrer les chances d'un rebond vif et rapide. La roupie est sanctionnée, perdant 10% de sa valeur en 2013. La Russie est également en phase de décélération (2% en 2013 contre 3,4% en 2012). Le repli du cours du pétrole et la crise en zone euro sont avancés comme principaux facteurs de cette « stagnation ». Les gouvernements émergents font face à ces turpitudes de croissance avec des politiques monétaires volontaristes, donnant plus de flexibilité aux institutions monétaires pour soutenir les économies, avec en résultante la hausse de l'inflation.

2. Les États-Unis évitent le « Shutdown »

Les États-Unis ont connu une année délicate. Après une croissance modérée en 2012 (2,8%) qui laissaient penser que la première économie mondiale était sur le chemin de la reprise, l'année 2013 aura été très décevante, avec en point d'orgue le risque de défaut de paiement de l'État fédéral (« Shutdown ») qui a conduit au début de l'automne à de longues tractations entre les Démocrates et les Républicains (dont les membres du Tea Party).

Cette crise budgétaire sur l'adoption du projet de loi pour le budget qui court à partir du 1^{er} octobre 2013 a été une menace pour l'économie américaine dans son ensemble avec la paralysie des administrations gouvernementales et le non versement des traitements de fonctionnaires ou des diverses pensions gouvernementales. L'effet de cette mésaventure va nécessairement peser sur les statistiques de fin d'année des États-Unis (1,9% attendu à fin 2013).

III - LA FRANCE, QUELLE CROISSANCE POUR LA SORTIE DE CRISE ?

1. Poursuite de l'austérité

L'austérité budgétaire pour restaurer la confiance des investisseurs ne doit pas hypothéquer les espoirs de reprise. La France, sur longue période, voit se réduire son potentiel de croissance sous l'effet de la baisse de sa compétitivité et de l'impact de la réduction des déficits budgétaires par la hausse de la fiscalité.

L'impulsion doit être donnée sur la capacité du pays à investir par le biais de ses agents économiques, ses entreprises et ses ménages. Les marges de production opérées par les entreprises depuis la crise de 2009 se sont faites par l'ajustement de la masse salariale.

Cette politique d'austérité s'ajoute à deux handicaps, la progression du coût énergétique et du transport ainsi que les conditions monétaires. Les observateurs anticipent une stabilisation du pétrole aux alentours de 110\$ le baril, en raison de la baisse de la demande mondiale et l'élévation de la production en particulier avec les explorations de gaz de schiste aux États-Unis. La croissance française, combinant ces facteurs internes ou externes, devrait s'établir à 1,3% en 2014.

2. Consommation et investissement

La consommation des ménages demeurera atone en raison de la politique fiscale (impôt sur le revenu) et la hausse de TVA. Sur les entreprises, l'ajustement de l'IS (8 milliards de réduction) devrait faciliter les gains de productivité du secteur privé et des taux de marge des entreprises en forte baisse depuis 2008.

Le taux de croissance de la productivité au travail a été défendu par la réduction de sureffectifs et la baisse des investissements. En 2014, ces arbitrages devraient s'atténuer avec une remontée progressive de l'investissement.

Le secteur public pèse sur l'impulsion budgétaire et donc sur la croissance. Les emplois aidés (emplois d'avenir), le traitement social du chômage, doivent en partie contrebalancer la destruction d'emplois du secteur privé.

Mais avec le flux annuel de croissance de population active, le taux de chômage devrait continuer à s'accroître, de 10,6% fin 2013 à 11% en 2014. Sans l'effet des contrats de génération et des emplois d'avenir, ce taux aurait atteint les 11,6% fin 2014. Pour autant, ces mesures représentent un coût de 5 milliards d'euros sur les finances publiques.

Les entreprises en France connaissent dans ce contexte un taux de défaillance très élevé, à fin octobre on dénombrait en France 62 000 dépôts de bilan soit 174 000 emplois détruits. L'hébergement, la restauration, les services aux entreprises et le commerce automobile sont les secteurs les plus touchés.

L'atonie de la consommation réduit le rythme de l'inflation. L'indice des prix à la consommation est passé de 2,5% fin 2012 à 0,5% fin 2013. Il devrait se maintenir à un niveau très bas, malgré l'effet de la TVA (+0,5 pt).

Le taux d'épargne des Français demeure élevé aux alentours de 15,8% du revenu disponible. L'attente des épargnants sera un élément de vigilance en réponse à l'évolution de la réglementation de l'épargne.

IV - CIRCONSCRIPTION DE LA CAISSE RÉGIONALE : L'AISNE, LES ARDENNES ET LA MARNE

1. La dynamique territoriale

La région souffre d'une dynamique démographique et d'activité économique qui perd de la vitesse face au rythme de progression de la moyenne métropolitaine.

Ce bassin souffre à la fois de migrations importantes notamment des populations estudiantines et de la sous-représentation du secteur tertiaire (compte-tenu de la ruralité plus marquée que la moyenne nationale), qui est une spécificité du bassin d'emploi du nord des Ardennes.

Le secteur agricole, viticole et agro-alimentaire est quant à lui un secteur clé de la région, qui en génère des ressources, des emplois et des volumes à l'export. La reconversion non aboutie du secteur industriel et la sous-représentation du secteur tertiaire expliquent une dynamique du secteur marchand contrainte et très exposée aux retournements conjoncturels.

Les taux de chômage se sont accrus de 4 pts en moyenne depuis 2008 à fin 2013, s'élevant à 15% dans l'Aisne, 13,5% dans les Ardennes et 10,5% dans la Marne. Cette progression se traduit par une variation de plus de 20 000 demandeurs d'emplois sur les 5 années.

Sur le plan de l'activité bancaire nous estimons une atonie de l'activité crédits sur notre zone en raison de la montée des risques pour les professionnels. L'épargne continuera d'augmenter selon le rythme d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de fiscalité de l'épargne réglementée et de l'assurance-vie.

2. L'agriculture et le Champagne

Les matières premières agricoles ont connu un reflux en 2013 sur les filières végétales (céréales, oléagineux, sucre) sur les marchés mondiaux après des années record. La tendance sur les filières animales est morose en fin d'année 2013 du fait de la nouvelle baisse de la consommation.

Le lait fait l'objet d'incessantes tractations entre les éleveurs, les industriels et la grande distribution. Ces secteurs à l'échelle européenne continuent de se restructurer, infléchissant les déterminants de prix et de marge des acteurs industriels privés et coopératifs.

La filière champenoise a connu une année 2013 moins dynamique que les campagnes précédentes sur le chapitre commercial, avec des expéditions aux alentours de 300 millions de cols (à l'heure où nous écrivons ces lignes la donnée définitive n'est pas encore communiquée). Avec des prix de vente stabilisés, le chiffre d'affaires des opérateurs en moyenne reste conforme aux attentes.

Les vendanges ont permis d'atteindre dans la grande majorité des parcelles le rendement d'appellation de 10 000 kg à l'hectare, malgré une grande hétérogénéité et des conditions climatiques capricieuses tout le long de l'année, hiver froid et humide, printemps maussade, avec une évolution très tardive de la vigne au printemps.

LES COMPTES INDIVIDUELS

I - LE BILAN

Le bilan, en baisse de 1,8%, atteint 20,8Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources (passif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- Aux ressources obtenues auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire.
- Aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financière internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 9,3Md€ et représente 45% du bilan. Il reste stable sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 7,1 Md€ (+4,3%) et représentent 34% du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables, bons à moyen terme négociables). Elles s'élèvent à 1,2Md€ (-31,4%) à fin décembre et représentent 6% du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux Capitaux Propres, au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et aux Dettes Subordonnées. Complétés des provisions pour risques et charges, ils s'élèvent à 2,5Md€ (-3,9%) et représentent 12% du total bilan. Les provisions pour risques et charges et le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représentent 198,5M€. La variation des fonds propres s'explique également par l'augmentation des réserves et le remboursement de dettes subordonnées.

Les emplois (actif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole SA. Ils atteignent 3,4Md€ (+0,2%) et représentent 16% du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 14,9Md€ d'euros (-5,5%) et représentent 72% du total bilan. Les réalisations crédits ont progressé de 19,4% et ont atteint 2,1 Md€ en 2013. La Caisse régionale affirme sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 699 M€ (+15,2%).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,8Md€ (+184%) et représentent 4% du total bilan.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,2Md€ d'euros (-2,8%) et représentent 6% du total bilan.

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2013 s'élève à 417M€ et progresse de 1,9% sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intermédiation globale, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 217M€, en hausse de 11,7%.

Les commissions s'élèvent à 159M€ et baissent de 4,2%, notamment les commissions d'activité crédit et les commissions interbancaires.

Les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 42M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de 14,8% et s'élève à 159M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 1,9% du PNB avec une baisse des charges de fonctionnement de 4,7%. Le Coefficient d'Exploitation s'établit alors à 62% à fin 2013 (-4,3 points).

Le Résultat Net

Le Résultat Net s'élève à 75M€. Le coût du risque atteint 41 M€ dont 48 M€ de provisions individuelles sur risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 66%.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 75 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

I - LES FILIALES CONSOLIDÉES

Nord Est Expansion

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100% de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement dont le capital social s'élève à 16M€ depuis le 20 juillet 2012. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, à 10,2M€, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 0,3M€ en 2013.

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100% de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2013 s'élèvent à 110,8M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 14,1M€.

Belgium CA et Crelan (Ex Crédit Agricole de Belgique)

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45% dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est une holding qui détient une participation de 50% (66,66% en termes d'intérêts) dans la SA Crelan. Suite au remboursement de l'ensemble des actions C à la SAS Belgium CA, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013, les associés de la SAS Belgium CA ont procédé à une diminution de capital de 122,7M€ pour le ramener à 155,7M€.

Les deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 1,8M€ en 2013.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100% de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis le 30 septembre 2010. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, Nord Est Square Habitat, Nord Est Patrimoine Immobilier, Charleville Forest, Laon Brossolette et Châlons Mont Bernard. Le capital social s'élève à 10M€ au 31 décembre 2013. La contribution de cette entité au résultat consolidé est de -0,9M€ en 2013.

II - LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 27,4Md€ au 31 décembre 2013, en baisse par rapport au 31 décembre 2012 (29Md€), principalement suite à la baisse du taux d'intérêt de la Caisse régionale dans sa filiale Crelan (de 35,3% à 30%).

Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,6Md€. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,5Md€. Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 3,1Md€.

III - LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

	2013	2012	% de variation
Produit Net Bancaire	555,9	539,0	+ 3,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	179,0	140,4	+ 27,5 %
Résultat d'Exploitation	133,9	96,6	+ 38,6 %
Résultat Net part du groupe	76,9	48,8	+ 57,5 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

Dettes fournisseurs	2013	2012
Echues au 31/12	73 865	460 970
À moins de 30 jours	618 371	1 368 930
À plus de 30 jours	24 807	962
Total dettes fournisseurs	717 043	1 830 862

LES FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente les risques auxquels la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer et les contrôler.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et, à ce titre, est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Les différents types de risques concernent :

- Les «Risques de Crédit» (y compris le Risque Pays), recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les «Risques de Marché», recouvrant les risques de dépréciations (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des conditions de marché impactant la valorisation comptable des actifs et passifs concernés (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les «Risques structurels de Gestion de Bilan», recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt («Risque de Taux d'Intérêt Global») ou des taux de change («Risque de Change») et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements («Risque de Liquidité»).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les «Risques Opérationnels», recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les «Risques Juridiques» résultant de l'exposition à des procédures civiles ou pénales.
- Les «Risques de Non-Conformité», recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées.

Organisation et gouvernance de la gestion des risques

La gestion des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

La «Stratégie Risques» de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'Administration avec notamment :

- Politique de maîtrise des risques de crédit (associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie).
- Politique financière.
- Politique de gestion des risques opérationnels (associée à une politique d'externalisation).
- Politique capital développement.
- Politique de sécurité des systèmes d'information.

Chacune de ces politiques intègre selon ses spécificités des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

Depuis 2012, en lien avec les évolutions du règlement 97-02 sur la «fonction risques», le suivi des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est est regroupé au sein d'une «Filière Risques» rattachée aujourd'hui au Directeur Pilotage et Filière Risques directement sous la responsabilité de la Direction Générale de la Caisse régionale.

La Filière Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie risques et aux politiques sectorielles qui la composent et compatibles avec les objectifs de développement et de rentabilité.

Le Directeur Pilotage et Filière Risques assiste aux réunions du Conseil d'Administration. Il est membre ou représenté dans l'ensemble des comités de gouvernance, dont le Comité de Direction, le Comité de Contrôle Interne, le Comité Financier, le Comité des Risques Opérationnels et le Comité de Développement.

Au sein de la Filière Risques :

- Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels (hors risques de non-conformité), des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues trimestrielles de portefeuilles, il supervise le rapprochement permanent des données risques et des données comptables et il assiste au Comité des prêts. Il est également membre du Comité Financier et du Comité des Risques Opérationnels.
- Le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ces domaines. Il est membre du Comité des Risques Opérationnels, du Comité de Développement et du Comité Financier.

Fonctionnellement, la Filière Risques est rattachée à la ligne métier «Risques et Contrôles Permanents» du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A..

La Filière Risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

Le dispositif de contrôle permanent de la Filière Risques est complété d'un dispositif de contrôle périodique.

Le Responsable du Contrôle Périodique, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale mène des missions d'audit sur pièces et sur place, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'audit, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- Auprès de la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Pilotage et Filière Risques (les 29 janvier, 11 avril, 23 juillet et 12 novembre 2013).
- Auprès du Conseil d'Administration en présence de la Direction Générale au moins deux fois par an (les 29 avril et 21 octobre 2013).

1 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque de crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'Administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'Administration le 10 février 2014.

Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre, sous la responsabilité de la Direction des Engagements, est contrôlée par la Filière Risque et notamment, le Département Contrôles Permanents.

II - GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. Principes généraux de prise de risque de crédit

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque de crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité régionale. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone Euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits sont octroyés par le bureau du Conseil d'Administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'Administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures accessibles à tous les intervenants sur l'intranet de la Caisse régionale définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction Générale après analyse.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser le système de notation interne du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille «Retail».

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation Groupe utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et «back-testing» sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A..

Les échelles de notation différencient les contrats «sains» des contrats «en défaut» et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de cotation utilisées par les principales agences de notation.

Sur le périmètre de la banque de détail, la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).

Sur le périmètre de la clientèle «Entreprises» la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédié à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques...) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière...). Pour chaque contrepartie (ou groupe de contreparties), cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2. La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements «tirés» (apparaissant au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (apparaissant au hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut («EAD»), de probabilité de défaut à 1 an («PD») et de taux de perte attendue en cas de défaut («LGD») permettant de définir, contrat par contrat, une perte attendue à 12 mois («EL»).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut est plus large que la notion comptable de «douteux-litigieux» utilisée pour le calcul des dépréciations individuelles.

Depuis 2011, des travaux ont été menés pour faire converger ces deux approches. À fin 2013, il subsiste des écarts techniques résiduels limités liés aux chaînes de traitement et pour lesquels la convergence comptable est assurée par une méthode de provisionnement adaptée.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur les opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions en titres et les dérivés. Concernant les dérivés, la Caisse régionale applique la méthode de calcul du «risque futur» définie par Crédit Agricole S.A..

Afin de réduire le risque de contrepartie sur ces opérations de dérivés, la Caisse régionale a signé des contrats de netting (l'ensemble des opérations avec une même contrepartie se compense pour ne donner lieu qu'à un seul risque net) et de collatéralisation (l'ensemble des risques avec une même contrepartie est régulièrement neutralisé par un appel de marge fonction de la valorisation marked to market).

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciés par marchés définis dans la politique de maîtrise des risques de crédit.

Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un « groupe de risques » homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'Administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10% des fonds propres de référence (soit 212,8 M€ à fin décembre 2013) au sens du règlement n°90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle (déclaration des « grands risques »).

Au 31 décembre 2013, trois contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à ces 212,8 M€ éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours brut de 1 098 M€ et un encours net total de 923 M€, contre respectivement un encours brut de 726 M€ et un encours net total de 557 M€ sur 2 contreparties au 31/12/2012.

Cette évolution provient de la sortie d'une contrepartie clientèle dont l'encours net pondéré est passé sous le seuil de 10% des fonds propres suite à l'intervention de FONCARIS et de l'entrée de deux OPCVM monétaires du Groupe dans lequel la Caisse régionale a investi 650 M€ d'excédent de fonds propres dans le cadre de la constitution de réserves de liquidité en préparation du futur ratio de liquidité « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).

Il est à noter que par transparence les placements opérés par les deux OPVCM sont très diversifiés et inférieurs à la limite des grands risques.

Aucune de ces contreparties ne présente un encours supérieur à 25% des fonds propres de référence (532 M€).

Au 31 décembre 2013 les 20 premières contreparties clientèles (hors OPCVM) présentaient un encours brut de 2 845 M€ représentant 51% des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 17% du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale (contre respectivement 3 136 M€, 54% et 18% au 31/12/2012) confirmant la volonté de la Caisse régionale d'une déconcentration individuelle progressive de ses grands risques de crédit.

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2013, pour les 20 premières contreparties, les encours bruts, sont garantis par Foncaris à hauteur de 22,4%, soit 636,3 M€.

Au 31/12/2013, la première contrepartie porte un encours net de 273 M€.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des Risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les Comités des Risques, à travers les travaux des experts risques et experts financements (pour le réseau de proximité), et les chargés d'affaires entreprises (pour le réseau entreprises) permettent d'apprécier la situation actuelle de nos risques.

Les critères utilisés pour déterminer les sélections et les créances s'appuient sur une table de criticité :

- Type de financement (habitat, Conso, Prof, Caution, etc.).
- Type de garantie (sureté réelle immobilière, d'organisme, personnelle, etc.).
- Durée du financement.
- Type d'amortissement.

Les critères de sélection des dossiers sont définis par la Filière Risques, après échanges avec la Direction des Engagements. La liste des dossiers sélectionnés est établie par la Filière Risques.

Au final, le Comité Risque analyse des sélections cumulant des indicateurs critiques et de sélections sur indicateurs particulièrement dégradés. Des sélections spécifiques sont établies pour les dossiers significatifs gérés en recouvrement amiable ou en recouvrement contentieux.

Sur l'ensemble de l'année 2013, 2 622 situations ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de 4 revues de portefeuille trimestrielles (dont 477 sur la banque des entreprises et 2 145 sur la banque de détail).

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail un comité risque mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert risques rattaché à la Direction des Engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé (EAP) rattaché à la Direction des Engagements.

Un comité risque mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des Engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (ou son représentant) participent.

L'unité Affaires Spéciales Engagements Entreprises, rattachée à la Direction des Engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

À l'occasion des comités risques mensuels, des revues de portefeuilles trimestrielles ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée, une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut ou en douteux-litigieux peut être transmise au Département Contrôles Permanents.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement hebdomadaire automatisé pour déclasser en créances douteuses et litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours, ceci se traduisant par la constitution d'une provision d'attente par défaut qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

Le comité « créances sensibles » regroupant la Direction des engagements et la filière risques examine mensuellement une sélection de dossiers irréguliers issus des comités risques mensuels de la banque de détail et statue sur leur déclassement en défaut ou leur maintien en créances saines.

Il assure le suivi des déclassements à dire d'expert du réseau de proximité et statue sur leur maintien en défaut ou leur reclassement en créances saines lorsqu'ils sont durablement régularisés.

Il détermine également le niveau de provisions individuelles adaptées à la situation réelle du risque pour les déclassements significatifs.

Au cours du second semestre 2013 des travaux ont été menés sur l'identification des « prêts non performants » (ou « Non Performing Loans » (NPL)), des crédits restructurés et la gestion de la « forbearance » en lien avec les travaux relatifs à l'Asset Quality Review (AQR) mis en place par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Les prêts non performants correspondent à l'ensemble des créances en situation irrégulière depuis plus de 90 jours quelle que soit la nature du crédit et ce indépendamment des critères réglementaires de déclassement en défaut ou douteux.

Au 31/12/2013, 109 créances non déclassées étaient en situation irrégulière de plus de 90 jours pour un montant de 8,2 M€. Il s'agit pour l'essentiel de créances déclassées en douteuses le 04/01/2014 du fait de la fréquence hebdomadaire du traitement des douteux et de quelques créances à l'habitat ou aux collectivités publiques ne répondant pas à un critère réglementaire de déclassement.

La « Forbearance » couvre l'ensemble des modifications des clauses contractuelles d'un contrat quels qu'en soient les motifs (restructurations pour raisons de risques, ou commerciales).

Au 31/12/2013 le montant des créances ayant fait l'objet d'une modification de leurs conditions contractuelles d'origine est de 1,267 M€ dont 66 M€ de crédits restructurés pour raisons de risques et 1,201 M€ pour raisons commerciales.

Les restructurations commerciales correspondent très majoritairement à l'exercice par l'emprunteur d'options contractuelles prévues dès l'origine du prêt (modulations d'échéance, pauses contractuelles).

50% des crédits restructurés pour raisons de risques correspondent à des plans conventionnels de surendettement des particuliers. 68% de l'encours des crédits restructurés pour raisons de risques est déclassé en douteux et déprécié à titre individuel.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Sur le périmètre de la Caisse régionale les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte sur :

- Les encours, leur répartition par note et leur variation.
- Les autorisations de crédit et leur utilisation.
- Les situations irrégulières.
- Les encours en défaut.
- Les encours douteux et litigieux.
- Les encours contentieux.
- La perte attendue Bâle II.
- Les provisions crédit.

En dehors de la Caisse régionale, les risques de crédit de Crelan font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'un reporting trimestriel du Directeur reporting & contrôles de Crelan auprès du Directeur Pilotage et Filière Risques.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

Seule la participation de la Caisse régionale dans Crelan peut constituer un risque pays. La surveillance est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est qui est membre du Conseil d'Administration de Crelan et qui siège également au Comité d'audit et au Comité stratégique. La Caisse régionale n'a pas d'autre risque pays à gérer.

3.6. Impacts de stress scenarios du risque de crédit

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, la Caisse régionale a simulé l'impact d'une déformation de ses risques dans le cadre d'un scénario adverse cumulant :

- 1) Un stress test basé sur le scénario macro économique de la Direction des études économiques de Crédit Agricole S.A. appliqué à la banque de détail sur les années 2014 et 2015.
- 2) Un stress de sensibilité sur la base d'une méthodologie de l'Autorité de Contrôle Prudential sur la banque des entreprises se traduisant par une dégradation massive des notations entreprises sur 1 an et un doublement des encours sensibles et des encours en défaut.

À l'issue des deux années simulées, le ratio réglementaire « Capital Requirement Directive » calculé à méthode de provisionnement constante s'établissait à 14,4% contre 16,7% au 31/12/2013.

Les résultats de ce stress adverse ont été présentés devant le Comité de Contrôle Interne du 31/01/2014 et le Comité d'Audit du 07/02/2014 qui a pris acte que la Caisse régionale était en mesure de faire face à un choc extrême de grande ampleur en préservant son ratio CRD au-delà du minimum réglementaire qui sera requis dans le cadre des évolutions Bâle III.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. Garanties reçues et sûretés

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2012, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité normes et méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2013 de 77 autorisations actives de crédit inscrites dans des contrats-cadres de cessions de créances professionnelles pour une valeur de 95,2 M€ de créances reçues en garantie de 94 M€ d'encours de financement.

Au 31 décembre 2012, 83 autorisations étaient actives pour une valeur de 72,6 M€ de créances reçues en garantie de 71,4 M€ d'encours de financement.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2013.

III - EXPOSITION

1. Exposition maximale

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque.

Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties de bonne fin ou d'engagements confirmés non utilisés.

Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	27 778	56 992
Instruments dérivés de couverture	31 996	54 668
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 737 114	1 158 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	392 711	824 690
Prêts et créances sur la clientèle	19 460 559	21 102 584
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 906	140 281
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	21 759 064	23 337 215
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 453 202	2 819 871
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	347 381	390 166
Provisions - Engagements par signature	- 7 592	- 7 270
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 792 991	3 202 767
Exposition maximale au risque de crédit	24 552 055	26 539 982

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 889	2 545
Prêts et créances sur la clientèle	10 285 932	275 346
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	118 545	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

L'exposition nette totale au 31 décembre 2013 est en baisse de 1,988M€, soit -7,5 %, par rapport au 31 décembre 2012. Cette diminution est portée par :

- Prêts et créances sur la clientèle : -1,642M€, dont -626M€ pour Crelan et -1,016M€ pour la Caisse régionale avec en faits marquants sur 2013 :
 - Poursuite de la politique de déconcentration engagée par la Caisse régionale depuis 2010.
 - Echéances de crédits syndiqués pour lesquels la Caisse régionale n'a pas renouvelé ses participations.
 - Amortissement croissant du stock de financements habitat face à une production limitée par un marché morose.
- Engagements de financements : -367 M€ dont -203 M€ pour CRELAN.
- Actifs disponibles à la vente : +579 M€ concentrés exclusivement sur le périmètre de la Caisse régionale suite à la constitution de réserves de liquidité sous la forme d'OPCVM monétaires en préparation du futur ratio de liquidité LCR.

2. Concentration

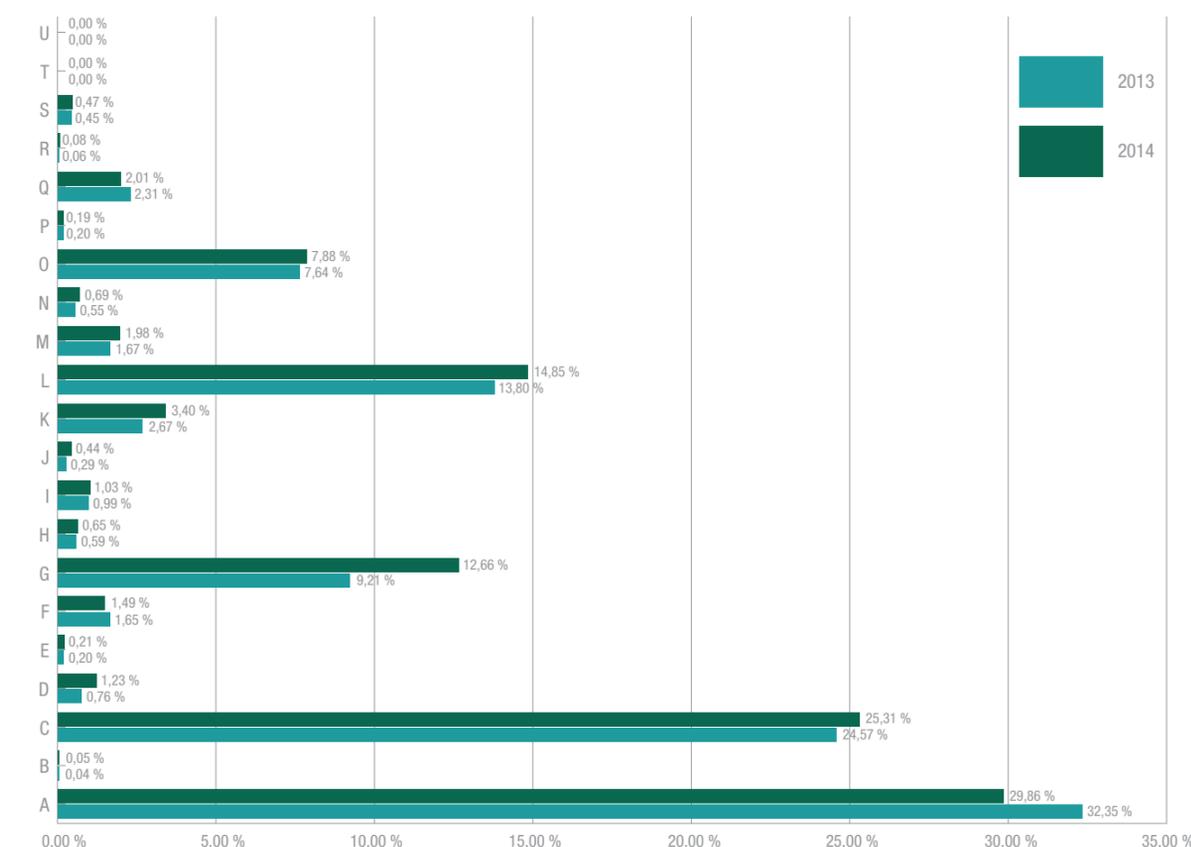
2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante principale des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne et au-delà quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du Groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont stables depuis 2010 et ne représentent que 0,2 % du total des encours bruts au 31 décembre 2013.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Repartition de l'EAD par Code NAF



- A : Agriculture, sylviculture et pêche
- B : Industries extractives
- C : Industrie manufacturière
- D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- F : Construction
- G : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- H : Transports et entreposage
- I : Hébergement et restauration
- J : Information et communication
- K : Activités financières et d'assurance
- L : Activités immobilières
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
- P : Enseignement
- Q : Santé humaine et action sociales
- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- S : Autres activités de services
- T : Activités des ménages en tant qu'employeurs
- U : Activités extra-territoriales

La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF «Agriculture et Industrie manufacturière».

Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF «Activités financières et d'assurances» (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la clientèle de détail représente 73 % des encours bruts contre 69 % au 31 décembre 2012.

Les Grandes Entreprises représentent 17 % de l'encours brut total contre 21 % au 31 décembre 2012 après une baisse de l'encours brut de 1 123 M€ au cours de l'année 2013.

Les engagements donnés sur cet agent économique sont en hausse de 248 M€.

Enfin, 10 % des encours bruts (2,008 Md€) sont portés par des Établissements de crédit et des Institutions non établissements de crédits.

Selon les normes du Groupe Crédit Agricole de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), la Caisse régionale comptait, au 31 décembre 2013, 9 engagements LBO pour un EAD de 57,4 M€ (contre 313,5 M€ au 31 décembre 2012).

Ces mouvements sont consécutifs au déboucement au cours de l'année 2013 d'une importante opération de LBO par remboursement de la dette portée par la holding d'acquisition.

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

2.4. Expositions au risque pays

En dehors de sa participation dans Crelan, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3. Qualité des encours

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

La Caisse régionale distingue :

- Les encours sains non dépréciés.
- Les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situations irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité.
- Les actifs financiers dépréciés individuellement.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Les encours sains non dépréciés représentent 98 % de l'encours total de prêts et créances.

Au 31 décembre 2013, les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 637 M€ en baisse de 6,9 % sur un an. Cette baisse concerne :

- Institutions non établissements de crédit : -60 M€ intégralement concentrée sur les actifs en souffrance < 90 jours.
- Grande Clientèle : -4 M€ dont -13 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours.
- Clientèle de détail : +16 M€, dont +15 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours.

Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (58,9 %), les grandes entreprises (26,3 %) et les institutions non établissements de crédit (14,8 %).

Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2013, un encours de 12,9 M€ contre 1,2 M€ au 31 décembre 2012.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 467 M€ soit 2,3 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 51,2 % au 31 décembre 2013 contre 54,8 % au 31 décembre 2012.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2013 à 360,5 M€, en baisse de 49,3 M€ sur l'année 2013.

Enfin, pour mémoire, la méthode de valorisation et de comptabilisation des titres SAS Rue La Boétie a été modifiée au 31 décembre 2012. Ils sont désormais comptabilisés en titres disponibles à la vente (AFS) selon la « méthode dérogatoire du coût ».

La valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement des instruments de capitaux propres a baissé de 16 M€ pour se porter à 727,8 M€ au 31 décembre 2013.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques).

Au 31 décembre 2013, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99 % des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est (hors banque de détail).

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 5,1 Md€.

La répartition par rating est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

Notation Bâle II	EAD en M€			Évolution 2013 / 2012
	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	
A+, A, B+, B	2 908	2 256	2 527	12,01 %
C+, C, C-	2 051	2 227	1 310	- 41,18 %
D+, D, D-	866	1 099	1 032	- 6,10 %
E+, E, E-	195	194	349	79,90 %
F et Z	63	50	35	- 30,00 %
Total	6 084	5 826	5 122	- 12,08 %

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en statut « Créances Douteuses et Litigieuses » (CDL) fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est révisée à dire d'expert à la hausse ou à la baisse après analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en statut CDL dans le cadre d'un traitement automatique hebdomadaire sauf les créances à l'habitat et aux collectivités publiques qui sont déclassées à 180 jours d'irrégularité.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours sensibles (correspondant aux notes E+, E, E- et F pour les créances « corporate » ou aux notes H à L pour les créances « retail ») non déclassés en douteux, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances douteuses) ou à titre collectif (créances sensibles) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des règles définies par la Caisse régionale. Ainsi une provision filière est constituée sur les écarts techniques liés aux chaînes de traitement entre les concepts défaut et CDL afin d'assurer une convergence à 100 % en terme de provision.

Les engagements hors bilan de financement et de garantie sur des contreparties déclassées en douteux font également l'objet d'une provision de passif spécifique en complément des provisions individuelles sur les encours bilan des mêmes contreparties.

3.3.2. Encours d'actifs financiers dépréciés

Sur un encours brut de 20 214 M€, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 239 M€, soit une baisse de 43 M€ (-18 M€ sur la clientèle de détail, -31 M€ sur la clientèle entreprise et +6 M€ sur les Institutions non établissement de crédit) sur l'exercice 2013.

Pour la seule Caisse régionale, les provisions collectives au 31 décembre 2013 représentent 106,8 M€ dont 22 M€ au titre de la convergence CDL-Défaut, contre 113,3 M€ au 31 décembre 2012.

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

4. Coût du risque de crédit individuel et collectif

Au 31 décembre 2013, au niveau de la seule Caisse régionale, le coût du risque de crédit individuel ressort à 48 M€, contre 40 M€ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 8 M€.

Sur la même période, le coût du risque de crédit collectif a baissé de 6 M€. 6 M€ de coût de risque ont été constatés en 2013 sur un montant total de 49 M€ d'encours de créances contentieuses, essentiellement sur le marché des professionnels, cédées au cours de l'exercice.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2013, ces risques pondérés s'élèvent à 11,2 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est.

Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 3 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe.

Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas réellement de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale au travers du Tableau de Bord Direction Financière ou en Comité Financier.

2 - RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières ou les spreads de crédit.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers et de dérivés de couverture, comptabilisés en placement et/ou à leur juste valeur, détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole.

Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou « trading book ») mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme (« banking book »).

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques. Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central en la matière.

Parallèlement au suivi de la seule Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles de filiales détenues à 100 % par la Caisse régionale du Nord Est.

II - GESTION DU RISQUE

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau local
 - Le Responsable Contrôles Permanents et Risques pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités. Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale). S'agissant de la filiale Crelan, cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale de Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :
 - La présence des 2 Directeurs Généraux des CR au Conseil d'Administration et au Comité d'audit de Crelan.
 - Une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des deux Caisses régionales et un représentant de Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité...).
 - Des contrôles de 3^{ème} degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A..

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crelan.

- Au niveau central (applicable au risque de marché mais aussi aux autres risques).

La Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :
 - Un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.
 - Un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.
- Le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe. Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du Directeur des risques et du Contrôleur permanent financier au Comité Financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de contrôle interne et lors des Conseils d'administration. Il est à noter l'existence d'un Comité d'audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité Financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III - MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif Groupe avec des outils (ex : E-Varisk) et des indicateurs communs (VaR, Stress scénarii...) complétés de calculs locaux, et une séparation entre le front office et le middle office.

1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress.

Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs.
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.
- La VaR est mesurée à partir du portefeuille de placement de façon mensuelle. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe (Amundi) et présentés à la Direction générale lors des Comités Financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.. D'autres calculs locaux sont réalisés en parallèle.
- Des limites, validées par le Conseil d'Administration, ont été définies globalement.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
 - Stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987.
 - Stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994.
 - Stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998.
- Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes :
 - Stress 4 : le stress hypothétique « Resserrement de la liquidité » (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs).
 - Stress 5 : le stress hypothétique « Reprise Économique » (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).
- Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse retenu date de début 2011 et intègre le risque souverain et la crise des subprimes. Il est actuellement le suivant :

- Taux : variabilité du stress sur les taux selon les titres détenus (selon leur maturité, leur zone géographique, l'émetteur, etc.).
- Actions / FCPR : baisse de 35 % de la valeur de marché.
- Convertibles : baisse de 14 % de la valeur de marché.
- Alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché.

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adverse est produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité Financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction Financière.

Les limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins-values, ont été validées globalement par le Conseil d'Administration.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités...)

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'Administration.

1.4. Indicateurs relatifs à la CRD 3

La Caisse Régionale n'est pas concernée par ce dispositif (Pas de portefeuille de « trading book »).

2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de ces instruments.

IV - EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉ (VALUE AT RISK)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

Classe d'actifs	31/12/2013	31/12/2012
Monétaire	91 %	0 %
Monétaire dynamique	0 %	0 %
Obligations	2 %	21 %
Actions (dont FCPR)	6 %	79 %
Gestion alternative	0 %	0 %
	100 %	100 %
VaR du portefeuille, en M€	7	17

L'allocation d'actifs a évolué au cours de l'année 2013 suite à l'achat d'OPCVM monétaires ainsi qu'aux remboursements et cessions de titres.

Il en résulte une VaR s'élevant à 7M€ au 31/12/2013 contre 17M€ au 31/12/2012.

Au 31 décembre 2013, le stress scénario adverse est de 18M€ contre 46 M€ au 31/12/2012

La VaR et le stress des portefeuilles détenus par les principales filiales consolidées de la Caisse régionale (hors Crehan) sont respectivement de 15 et 54 M€.

V - RISQUE ACTION

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale du Nord Est ne détenant pas de titres de transactions en 2013, elle n'est pas concernée par ce type de risque.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans la note 6.4 des états financiers.

Les actions pour compte propre détenues par la Caisse régionale du Nord Est dans son portefeuille de placement portent notamment sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional. Ces actifs sont indépendants de la politique de prise de participations de la Caisse régionale du Nord Est.

Au 31 décembre 2013, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action est de 38M€ (FCPR pour la seule partie libérée).

La part « actions » des participations consolidées (Hors Crehan) se monte en valeur nette comptable à 116 M€ au 31/12/2013 (vs 94 M€ au 31/12/2012).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, Stress scénarii et niveau de perte sur le portefeuille et par des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa proportion de FCPR.

3 - GESTION DU BILAN

I - LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

En tant qu'Organe Central, Crédit Agricole SA décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses régionales et selon les outils qu'elles utilisent.

Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (« OFI »), afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe qui sont la centralisation et l'optimisation des flux financiers.

La Direction financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan dans le cadre de la convention OFI, des principes de gestion, règles financières et recommandations prudentielles formulés par Crédit Agricole S.A., relatifs plus particulièrement sur la gestion du bilan :

- Au risque de taux d'intérêt global, et plus particulièrement à la limite recommandée en cas de stress scénario baïsois, à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe « Cristaux », aux normes de mesure, au calibrage des limites de gestion des gaps et au suivi et contrôle de son calcul.
- À la gestion du risque de liquidité, et plus particulièrement à l'utilisation des outils de mesure Groupe (outils « Pelican » puis « New Deal » depuis octobre 2013) aux normes émises sur la mesure de ce risque, son encadrement et son suivi.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système cohérent avec la structure de la Caisse régionale de conventions et de modèle d'écoulement. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'Administration valide la politique financière relative à ces risques de la Caisse régionale et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité Financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la Politique Financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière.

Il est composé des membres suivants : Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, Directeur Pilotage et Filière Risques, Directeur Marketing, Qualité et Communication, Responsable du Contrôle Permanent et Risques, Responsable du Contrôle Permanent Financier, Déontologue - Responsable de la Conformité, Responsable de la Comptabilité, Responsable du Contrôle de Gestion, Responsable du Middle Office, Responsable du Back Office, Responsable de la Gestion Financière.

Les principaux thèmes abordés de façon récurrente sont les suivants : Suivi des décisions et opérations liées relatives à la Gestion financière, Environnement financier, Fonds propres et Risques de Marché, Gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global, Gestion du Risque de Liquidité, Risques de contreparties, Risque de Change, Fonds propres & Solvabilité, Nouvelles activités et nouveaux produits.

Le Comité Financier se tient à minima 10 fois par an.

II - LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. Objectifs et politique

Le « Risque de Taux d'Intérêt Global » (RTIG) naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors bilan).

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent :

- Sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux.
- Sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidées par le Conseil d'Administration. Par ailleurs, il est à noter que des « Positions Ouvertes Isolées » pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché.

La mesure du RTIG a été effectuée mensuellement sur base sociale.

La mesure du RTIG sur base consolidée est réalisée trimestriellement sur les principes suivants : une mesure indépendante de la filiale Nord Est Champagne Agro Partenaires et une mesure consolidée de la Caisse régionale, de ses Caisses Locales et de Crehan.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du Risque de Taux d'Intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non respect potentiel des limites validées par le Conseil d'Administration.

Toutes les opérations traitées sont analysées au préalable, au travers d'un « relevé de décision », permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2. Gestion du risque

La Politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix d'utilisation » des limites fixées par la Politique financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux/inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (sur la base des GAPS synthétiques, GAPS « Taux Fixe », GAPS « Inflation », GAPS « Equivalent Delta », GAPS court terme/long terme...) est présentée tous les mois aux membres du Comité Financier afin principalement :

- D'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites.
- D'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de « second ordre », risque de pente...).
- De décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité Financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures), et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. Méthodologie

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des « actifs et des passifs en risque », dite méthode des impasses nettes (ou gaps) de « taux fixe » (ou équivalent taux fixe), selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps « taux fixe » et les gaps « inflation ».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres) et du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou sensible à l'inflation).

Ces échéanciers mesurés, portent sur une analyse des échéanciers contractuels ou, le cas échéant, s'obtiennent en modélisant autant que nécessaire les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant les conventions d'écoulement.

Ces modélisations portent notamment sur les postes dits « non échancés » (fonds propres du périmètre, dépôts à vue, épargne...), les modèles d'écoulement et les taux de remboursement anticipé de prêts utilisés étant essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des Normes et Méthodologie), la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des « modèles locaux » dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2013, les principales modifications des modèles Crédit Agricole S.A. portent sur la révision des modèles suivants :

- Écoulement des Livrets en passant de la prise en compte des encours fin de mois écoulés à des encours en moyenne annuelle mobile écoulés, l'écart entre l'encours fin de mois et la moyenne mobile étant replacé à 1 mois.
- Retour de collecte centralisée CDC avec la particularité pour les Livrets A et LDD de les amortir à échéance 2018.
- Écoulement des PEP Jaune et des Orchestral Jaune.

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé de tous les DAT (mesures reposant sur la base de l'historique des remboursements anticipés constatés depuis octobre 2008), les taux de remboursement anticipé structurels des prêts Habitat, les conventions d'écoulement de dépôts des Caisses locales et parts sociales (en relation avec le mode de rémunération de ces produits), les conventions d'écoulement des participations en capital de la CR appliquées (en phase avec l'horizon d'investissement de filiales de la Caisse régionale), l'intégration de la production engagée sur tous les prêts, et les conventions d'écoulement des DAT indexés Livret A ou CSL, des prêts CT indexés TRCAM NE et les prêts en VNI.

Les modèles propres à la Caisse régionale sont actualisés ou back testés et présentés au Comité Financier a minima une fois par an.

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée principalement par l'utilisation de plusieurs techniques :

- La réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux.
- Les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux).
- L'utilisation d'instruments dérivés de couverture de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des principes des préconisations du Groupe Crédit Agricole S.A..

En 2013, la Caisse régionale a géré des limites en gaps annuels appliquées sur le gap synthétique, en approche statique.

Les limites applicables en 2013 avaient été validées lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2012.

Les principes généraux de fixation de ces limites et des seuils applicables en 2013 sont :

- La définition des limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200bp sur le PNB d'activité budgété/prévisionnel et sur les Fonds Propres prudentiels sociaux.
- Les limites d'impact, mesurées en civil, sont fixées pour les gaps « synthétiques », selon les préconisations du Groupe. Ainsi, ces limites sont calibrées de la manière suivante :
 - Limites en gaps annuels mesurées sur 10 ans :
 - Impact sur le PNB d'activité budgété/prévisionnel de la 1^{ère} année glissante et de la 2^{ème} année civile : 5% du PNB d'activité budgété/prévisionnel de la perte potentielle.
 - Impact sur le PNB d'activité budgété/prévisionnel de la 3^{ème} année civile à la 10^{ème} année civile : 4% du PNB d'activité budgété/prévisionnel de la perte potentielle.
 - Limite sur les 30 années de mesure du RTIG : impact sur les Fonds Propres prudentiels sociaux maximum de 10% de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités.

Le PNB d'activité budgété/prévisionnel et les Fonds Propres prudentiels sociaux pris en compte pour la fixation des limites sont les derniers connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'Administration.

Le suivi de ces limites s'effectue en deux temps :

- Chaque gap annuel, mesuré pendant 10 ans, doit respecter sa limite propre.
- La somme actualisée des impacts sur tous les gaps (soit 30 années de mesures) doit respecter la règle des fonds propres.

4. Exposition

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à « taux fixe/Inflation » (pur ou équivalent).

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps « synthétique » au 31 décembre 2013 (en M€)



Au 31 décembre 2013, la sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base de la zone euro est de 1.5 M€.

Sensibilité du PNB (en %) de la limite Fonds Propres prudentiels de l'impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les dix prochaines années en cas d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux, au 31 décembre 2013 :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sensibilité du PNB pour +200 bps (en M€) :	- 3	- 1	+ 5	+ 1	- 2	- 1	- 2	- 3	- 2	- 4
En % de la limite Fonds Propres (-147 M€)	2	1	NS	NS	2	1	1	2	2	2

III - RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1. Le risque de change structurel

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

En 2013, la Caisse régionale n'a pas été concernée par le risque de change structurel.

2. Le risque de change opérationnel

Dans le respect des obligations prudentielles du Groupe Crédit Agricole SA, la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan, elle ne porte donc pas de risque direct : la Caisse régionale ne prend aucune prise de « positions volontaires » par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

Les résultats acquis en devises sont couverts au fil de l'eau, lors des règlements en devises reçus/versés.

Les limites validées par le Conseil d'Administration portent sur les risques résiduels que sont les PNB futurs des crédits en devises et les pertes potentielles en cas de provision pour risque.

IV - LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun (remboursements de dettes...) et à des « prix raisonnables » lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le cadre de l'Organisation Financière Interne du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit de trésorerie lié aux activités commerciales Crédits et Collecte.

Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, s'est de nouveau réduit en 2013 puisqu'il est passé de 4,2Md€ au 31/12/2012 à 2,7Md€ au 31/12/2013.

1. Objectifs et politique

La Stratégie de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion du risque de Liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût le plus faible possible et dans le respect de ses règles financières propres et de celles du Groupe.

La gestion du risque de Liquidité est déterminée sur une base sociale, avec une approche dynamique. Elle s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Cette gestion intègre le respect des règles définies par le Groupe dans la « convention liquidité » signée entre la Caisse régionale et le Groupe en janvier 2011.

2. Gestion du risque

Crédit agricole S.A. est « garante de la liquidité du groupe Crédit agricole au titre de la loi bancaire » et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de « prêteur en dernier ressort » pour les entités du groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres de la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) repose à la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (horizon à un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an), et sur l'écoulement minimal à moyen long terme pour les refinancements n'ayant pas pu être refinancés à moins d'un an.

Le risque du « prix de liquidité » est quant à lui géré au regard d'indicateurs de risque d'impacts sur les PNB présents et futurs. La mesure de la transformation en liquidité s'appuie donc sur les mêmes méthodologies que celles utilisées pour la gestion du RTIG : mesure de Gaps de liquidité.

Ces Gaps correspondent au montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. Le risque de « prix de liquidité » est donc appréhendé au regard de la « transformation en liquidité » acceptable par la Caisse régionale (en fonction de son Produit Net Bancaire, de son résultat et de ses fonds propres).

La Politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix tactiques d'utilisation » de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de refinancement sont quant à elles multiples :

- Financements auprès du Groupe Crédit Agricole S.A. : comptes courants de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs.
- Financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. Méthodologie

Depuis quelques années, le Groupe fait évoluer son système d'encadrement de la liquidité. Les limites fixées à la Caisse régionale et applicables au 31 décembre 2013, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2012.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

- Ratio de liquidité réglementaire à un mois :

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigences à moins d'un mois, le ratio est donc :

« Liquidité à moins d'un mois » / « exigibilité à moins d'un mois » > 100 %.

Ce ratio doit être respecté le dernier jour ouvré de chaque mois calendaire.

- La Limite Court Terme (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole S.A. en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter cette limite.

- Le refinancement à Moyen et Long Terme (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009, et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

- Le risque de prix de la liquidité

Le suivi repose sur la mesure de Gaps de liquidité, définis comme étant le montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. En application des recommandations de Crédit Agricole S.A., la limite sur le risque de prix de la liquidité est fixée à 7,5 % du PNB d'activité budgété/attendu. Le stress scénario appliqué sur les gaps de liquidité au 31 octobre 2013 était de +50 bps sur le gap Collecte (sensible aux coûts de liquidité) et +100 bps sur le gap Ressources de marché long terme. Cette mesure au 31 octobre respectait les limites fixées par le Conseil d'Administration, et la situation de liquidité de la Caisse régionale sur les derniers mois de l'année 2013 n'a pas accru ce risque.

4. Exposition

Structure des refinancements

En Md€	31/12/2012	31/12/2013	Variation
Déficit Crédit Collecte	4,2	2,7	- 1,5
Refinancements			
À Court term (inf. 1 an)	1,6	0,4	- 1,2
À Moyen/long terme (sup. 1 an)	2,6	2,3	- 0,3

4.1 Ratio de liquidité

Au 31 décembre 2013, le ratio de liquidité est de 151 % (pour 124 % le 31 décembre 2012).

Au cours de l'année 2013, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100 %.

4.2 Émissions de Titres de Créances Négociables par la Caisse régionale

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, reconduites en mai 2013, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés).

Aucun dépassement de ces limites Banque de France n'a été constaté en 2013.

En 2013, la Caisse régionale a émis 2,8Md€ de Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et a émis 12M€ de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

La notation des émissions de BMTN n'a pas fait l'objet d'évolution en 2013 : elle reste à «A2» chez Moody's et «A» chez Standard & Poor's au 31 décembre 2013.

4.3 Émissions garanties par des créances de la Caisse régionale

Au 31 décembre 2013, sur 920 M€ de refinancements long terme garantis par des crédits en collatéral (dont 847 CRH, SFEF et SFH), 62 M€ (dont 52 CRH, SFEF et SFH) ont été émis au cours de l'année 2013.

V - POLITIQUE DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'utilisation d'instruments dérivés de couverture en 2013 a répondu à l'objectif de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global. Ces opérations de couvertures ont été classées :

- Soit en macro-couverture : la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque. Dans le respect des principes Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de juste valeur (« Fair Value Hedge »). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture.
- Soit en micro-couverture : l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

En 2013, aucune situation de sur-couverture n'a été constatée.

4 - RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I - OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction « gestion des risques opérationnels » : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II - GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et Risques (RCPR) au sein de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni à minima trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale. En 2013, le Comité des Risques Opérationnels s'est réuni 9 fois.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du Risque Opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique, dont le responsable est membre permanent du Comité des Risques Opérationnels, est destinataire de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif par le RCPR.

Le dispositif de gestion du Risque Opérationnel couvre le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale.

S'agissant du tableau de bord des Risques Opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels avec notamment le suivi des incidents par domaine, leur évolution sur l'exercice et par rapport à l'année précédente, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activité et aux fonds propres).

Durant l'année 2013, l'action de révision de la cartographie des risques opérationnels a été planifiée sur 3 années (2013-2014-2015). Le plan de révision 2013 a fixé les priorités d'actualisation et d'appui méthodologique dédié, pour les gestionnaires responsables de la cartographie des risques des processus gérés.

Les analyses de risques potentiellement les plus sensibles, identifiées par les gestionnaires ont été présentées au Comité des Risques Opérationnels. L'objectif étant de valider l'appréciation des cotations d'impacts et de s'assurer de la qualité du dispositif de contrôles et les plans d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la maîtrise des risques potentiels forts liés aux processus gérés.

III - MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A..

Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes.

Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale : coût du risque et PNB de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs.

Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007, concernant l'utilisation de la méthode avancée (AMA - Advanced Measurement Approach). La méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM (Comité Normes et Méthodes) le 15 février 2007.

Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

La méthode de calcul standard (TSA) est utilisée et appliquée aux deux seules filiales de la Caisse régionale, que sont BELGIUM CA SAS et CRELAN S.A. (ex CA Belgique).

L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices.

Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une revue de validation (entités et méthodes AMA ou TSA) en Comité Risques Opérationnels le 18/11/2013, afin de détecter les entrées, modifications ou sorties du périmètre. Aucun changement n'est intervenu en 2013 sur le périmètre.

La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du Risque Opérationnel.

Exigence de Fonds Propres (EFP) au titre des Risques Opérationnels au 31 décembre 2013 en millions d'euros

Méthode standard (TSA)	Méthode avancée (AMA)				EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	scénarios majeurs		Données internes + scénarios majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
17,1	6,7	15,8	23,9	24,5	41,6

IV - EXPOSITION

Selon la méthodologie Groupe, le coût du Risque Opérationnel comptabilisé pour la Caisse régionale du Nord Est sur l'exercice 2013 atteint 5,3 M€ contre 3,7 M€ en 2012.

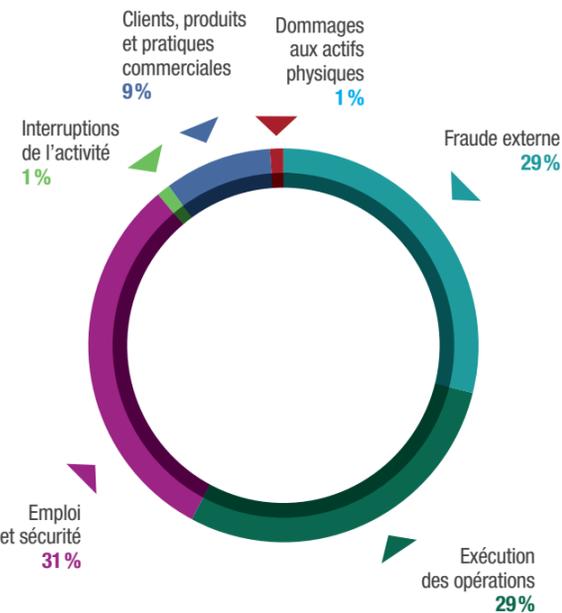
Ce montant reste inférieur à la limite de 1,5% du PNB d'activité défini par la politique Risques Opérationnels et validée le 29 avril 2013 par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Conformément aux conditions prévues par la politique Risques Opérationnels en vigueur, un incident ayant dépassé le seuil d'alerte unitaire a déclenché une alerte de la Direction générale pour information au niveau du Conseil d'Administration (dotation aux provisions de 2 M€).

On distingue le Risque Opérationnel « pur » du Risque Opérationnel « frontière crédit » qui se définit comme étant une baisse du montant recouvrable auprès d'un débiteur indépendamment de sa solvabilité du fait d'un dysfonctionnement des process (perte de contrat, prescription des délais, manque de formalisme).

Le risque frontière crédit détecté en 2013 représente 3,5% du coût du Risque Opérationnel total détecté pour un montant de 109 K€, contre 175 K€ en 2012.

Le montant du Risque Opérationnel pur et frontière crédit déterminé selon la date de détection sur l'exercice 2013 atteint 3,1 M€. Les risques récurrents proviennent de la fraude externe (29%), pour l'essentiel monétaire et les risques d'exécution (29%).



V - ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA.

Quatre types de contrats sont souscrits par la Caisse Régionale :

1. Protection face aux événements délictueux subis : Globale de Banque

Polices	Nature des garanties
Globale de banque	Détournement et escroquerie
	Coffres loués à la clientèle
	Vol et destruction valeurs suite hold-up ou cambriolage
	Vol et détérioration matériel de sécurité et immeubles consécutif à un vol dans locaux
	Sous traitants
	Garantie DAB-GAB valeurs, DIB commerçants valeurs
	Catastrophes naturelles

2. Protection des tiers dans le cadre de nos activités : RC Banquier / RC Courtage / RC Exploitation

Polices	Nature des garanties
RC Courtage	Conséquences pécuniaires dans le cadre des activités de courtage dès lors que les dommages sont la conséquence de faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence, inexactitude, perte ou vol de documents professionnels.
RC Exploitation	Dommages corporels, matériels, immatériels. Vol par les salariés
RC Banquier	Conséquences pécuniaires dans l'exercice de leur mandat suite erreur, négligence, omission, retards, fautes de gestion.

3. Protection de nos biens : MRB, TRM, Flotte auto

Polices	Nature des garanties
Multirisques Bureaux (MRB)	Risques locatifs, recours des locataires, recours des voisins Incendie, tempêtes, dégâts des eaux, vol, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Tous Risques Machines (TRM)	Incendie, tempêtes, dégâts des eaux, vol, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Frais supplémentaires	Dommages atteignant les biens assurés
Flotte Auto	Frais supplémentaires engagés lors de la survenance de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM.

Une actualisation de police, justifiée notamment par le changement de SI NICE, a été mise en place en 2013.

Elle concerne la police désignée «Frais supplémentaires» qui se substitue à celle désignée «Préjudice financiers». Sont couverts les frais supplémentaires engagés lors de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM, dont :

- Les frais supplémentaires de relogement engagés pour assurer la continuité d'activité. Cela intègre la privation de jouissance d'un bâtiment, la perte de loyers, la perte d'un droit au bail.
- Les frais supplémentaires d'exploitation notamment pour permettre la continuité de l'exploitation de l'outil informatique.
- Les frais de reconstitution des archives et des médias informés.
- Les frais et honoraires d'expert.

4. Protection des personnes : Individuelles accident et agression, Mission Collaborateur

Polices	Nature des garanties
Auto administrateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, incendie, bris de glace, vol, assistance
Auto collaborateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, incendie, bris de glace, vol, assistance
Individuelle accidents administrateurs et direction	Décès accidentel, infirmité permanente, missions ou voyages professionnels effectués pour le compte de la Caisse régionale
Individuelle accidents agression	Décès accidentel, infirmité permanente, agression, hold-up, attentat au cours de la vie professionnelle

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre.

La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Politique Assurances de la Caisse Régionale a été présentée en Comité Risques Opérationnels le 17 septembre 2013.

5 - RISQUES JURIDIQUES

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales.

Le nombre d'assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale, hors procédures contentieuses, engagées contre la Caisse a enregistré une baisse sur les 12 derniers mois.

6 - RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) :

le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités opérationnelles du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes.
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques.
- Le respect des règles internes et externes.
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs.
- L'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées d'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection), et d'autre part, la Direction des risques laquelle dispose de deux responsables distincts du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité sous la responsabilité de la Direction du Pilotage et des Risques rattachée au Directeur Général.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11-7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne.

Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations.

Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

Sur la base du questionnaire annuel de l'ACPR sur la Protection de la clientèle, il recense les activités et procédures entrant dans le champ d'application de la réglementation et s'assure de leur respect aux normes fixées par les autorités.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes selon les dispositions énoncées par le Code monétaire et financier font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le groupe Crédit Agricole.

Afin de se prémunir contre les risques de réputation, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le Responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

Le dispositif intègre les dispositions relatives à la 3^{ème} directive applicable à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale.

En 2013, la Caisse régionale a mis en œuvre un plan d'action pluri-annuel 2013-2015 relatif à la mise à jour des dossiers clients Personnes morales et Entreprises individuelles.

La catégorie dite « prioritaire » a été déterminée et traitée à plus de 90% sur l'exercice 2013. Elle a également poursuivi ses actions de mise à jour des dossiers « Personnes physiques ».

Depuis juin 2010, le Responsable de la Conformité a en charge l'activité de centralisation et de coordination de la prévention et lutte contre la fraude.

Dans ce cadre, des indicateurs de pilotage et gestion ont été mis en place afin d'optimiser les processus dont la sécurisation serait à renforcer.

Le Responsable de la Conformité est également Responsable du contrôle de la conformité des Services d'Investissement de la Caisse régionale en qualité de prestataire de services d'investissement.

La Caisse régionale respecte l'ensemble des dispositions du Règlement général AMF et notamment la réglementation «Abus de marché» ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF).

Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites en situation « sensible » et/ou initiés permanents.

Par ailleurs, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 :

- Exercice 2010 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,38 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.
- Exercice 2011 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,58 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.
- Exercice 2012 :
 - Intérêts aux parts sociales de 2,78 %.
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mars 2014 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 2,46 %.
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,75 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, sont éligibles à l'abattement de 40 %.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2013 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		54 793	52 825
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	10 754	12 250
Opérations internes au Crédit Agricole	3	3 424 373	3 418 125
Opérations avec la clientèle	4	14 935 321	15 809 963
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	126 145	199 974
Actions et autres titres à revenu variable	5	698 206	90 444
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6 - 7	886 855	941 795
Parts dans les entreprises liées	6 - 7	263 924	249 069
Immobilisations incorporelles	7	1 043	1 174
Immobilisations corporelles	7	66 450	61 363
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	164 804	207 700
Comptes de régularisation	8	177 853	156 558
Total de l'actif		20 810 521	21 201 240

Passif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	392 597	383 607
Opérations internes au Crédit Agricole	10	9 337 463	9 294 863
Comptes créditeurs de la clientèle	11	7 086 762	6 797 310
Dettes représentées par un titre	12	1 223 672	1 782 527
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	117 155	136 329
Comptes de régularisation	13	184 400	238 849
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14 - 15 - 16	190 773	187 148
Dettes subordonnées	18	198 077	365 485
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	7 700	3 700
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	19	212 812	212 835
Primes d'émission	19	478 924	478 924
Réserves	19	1 305 345	1 244 677
Report à nouveau	19	- 206	0
Résultat de l'exercice	19	75 047	74 986
Total du passif		20 810 521	21 201 240

Hors-bilan	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Engagements de financement	26	2 089 199	2 121 537
Engagements de garantie	26	891 962	920 814
Engagements sur titres	26	1 861	2 619
Engagements reçus			
Engagements de financement	26	1 831 161	1 937 157
Engagements de garantie	26	4 774 456	4 889 965
Engagements sur titres	26	1 861	2 619

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23.
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24.

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2013 (en milliers d'euros)

Compte de résultat	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	29	658 240	729 244
Intérêts et charges assimilées	29	- 450 163	- 488 595
Revenus des titres à revenu variable	30	11 389	18 562
Commissions (produits)	31	198 936	199 883
Commissions (charges)	31	- 28 004	- 34 649
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	448	- 15 335
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	26 846	195
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 319	1 977
Autres charges d'exploitation bancaire	34	- 2 385	- 2 449
Produit Net Bancaire		416 626	408 833
Charges générales d'Exploitation	35	- 249 727	- 263 517
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 8 039	- 6 992
Résultat Brut d'Exploitation		158 860	138 324
Coût du risque	36	- 40 686	- 36 709
Résultat d'Exploitation		118 174	101 615
Résultat Net sur actifs immobilisés	37	- 5 821	2 740
Résultat courant avant impôt		112 353	104 355
Résultat exceptionnel	38	0	0
Impôt sur les bénéfices	39	- 33 306	- 25 669
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		- 4 000	- 3 700
Résultat Net de l'exercice		75 047	74 986

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS (en milliers d'euros)

Note 1. Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est, 75 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013 soit 0,24 % de son capital contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26,42 % du capital de la Caisse régionale sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés. Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier.

Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion.

Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livrets d'épargne populaire, livrets de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livrets jeune et livrets A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les autres ressources d'épargne centralisée permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A..

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et titres de créances négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements jusqu'à 15 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations de marché.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. centralise les opérations de change des Caisses régionales.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole.

Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés.

Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif.

L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie.

En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit Net Bancaire dans la marge d'intérêt.

En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat Coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A..

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013

1.3.1. Cessions de créances

Au cours de l'exercice 2013, la Caisse régionale du Nord Est a procédé à la cession de créances douteuses sur la clientèle (particuliers et professionnels) pour environ 47,9 millions d'euros de valeur brute et un montant global perçu de 11,7 millions d'euros.

À ce montant, s'ajoutent 2,2 millions d'euros perçus de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de certaines créances cédées. Sur l'exercice 2013, compte tenu des dépréciations et reprises enregistrées, l'impact net des cessions de créances sur le Coût du risque est de 6,3 millions d'euros.

1.3.2. Indemnités de fin de carrière

Les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés immédiatement en résultat mais sont désormais étalés sur la durée résiduelle de vie active du personnel bénéficiant du régime selon une approche similaire à celle prévue par la méthode du « corridor ».

Par ailleurs, suite à la publication de la recommandation ANC 2013.02, et dans un objectif de convergence entre les normes françaises et les normes internationales, la Caisse régionale du Nord Est a comptabilisé la totalité des services passés non amortis au 1^{er} janvier 2013 directement en report à nouveau pour 206 milliers d'euros.

1.3.3. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

En complément des dispositifs actuels de dépréciation d'actifs individuel et collectif, la Caisse régionale du Nord Est s'est dotée en 2012 d'un FRBG visant à couvrir les risques potentiels liés à la « Concentration de ses risques de crédit ».

L'objectif de ce FRBG « Risque de Crédit » est de permettre à la Caisse régionale de faire face à l'apparition d'un risque Crédit unitaire significatif dont la probabilité est, à date, incertaine et limitée (risques non avérés) mais dont les conséquences d'apparition auraient un impact majeur sur le compte de résultat. Sur les bases de ces principes, la dotation 2013 s'élève à 4 millions d'euros, portant le stock de FRBG à 7,7 millions d'euros.

1.3.4. Remboursement de titres subordonnés

Au cours de l'exercice 2013, la Caisse régionale du Nord Est a procédé au remboursement anticipé de deux emprunts de dettes subordonnées pour un montant de 165 000 milliers d'euros, et ce sans impact significatif sur le compte de résultat.

1.3.5. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Au cours de l'exercice 2013, en application des directives du Groupe, la Caisse régionale du Nord Est a constaté un CICE à hauteur de 2,7 millions d'euros, comptabilisé en moins des charges de personnel. Le CICE a été calculé au taux de 4 % pour les rémunérations versées au cours de l'année civile 2013 et à hauteur de 6 % au titre des rémunérations comptabilisées en charges à payer.

1.3.6. Évolutions fiscales

Dans ses comptes au 31/12/2013, la Caisse régionale du Nord Est a intégré les impacts comptables de la loi de finances 2014. Le taux de contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés est ainsi passé de 5 % à 10,7 %. En conséquence, dans le cadre de l'arrêt des comptes, l'impôt exigible de la Caisse régionale du Nord Est a été calculé à partir du taux majoré, soit 38 %.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2013

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2013 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable à la Caisse régionale du Nord Est
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-05	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilées	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013	Oui

Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	Par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
--	--------------------------------	--	-----

Recommandation ANC relative aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	Non
--	-------------------------------	------------------	-----

Règlement ANC relative aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	Oui
--	--------------------------------	------------------	-----

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale du Nord Est sur la période.

2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit.
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole :
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt.
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 64 249 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 50 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 8 milliers d'euros.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

• Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

• Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale du Nord Est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions dites « collectives » calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

• Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale du Nord Est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2. Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché.

Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat Net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent.
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale du Nord Est n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3. Immobilisations

La Caisse régionale du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, la Caisse régionale du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Foncier	Non amortissable	
Gros œuvre	Linéaire	30 ans
Second œuvre	Linéaire	20 ans
Second Installations techniques œuvre	Linéaire ou dégressif	10 ans
Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole.
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse et titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission.
- Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions

La Caisse régionale du Nord Est applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement.

Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat.

Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale du Nord Est a enregistré une dotation de 4 millions d'euros au titre du « risque de concentration » (existence de risques crédits potentiels non avérés unitairement « importants »), portant ainsi la provision à 7,7 millions d'euros.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ex-Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse régionale du Nord Est sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale du Nord Est est nul au 31 décembre 2013.

2.10. Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale du Nord Est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord du 31 mai 2012 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale du Nord Est applique, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale du Nord Est a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du «corridor» ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale du Nord Est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation.
- Majoré des profits actuariels (minoré des pertes actuarielles) restant à étaler.
- Diminué, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- Indemnités de retraite complémentaire dite «chapeau» pour les cadres de direction et pour les administrateurs.
- Indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en «frais de personnel».

2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale du Nord Est.

2.14. Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7% due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôts sur les bénéfiques» du compte de résultat.

La Caisse régionale du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				31/12/2012			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
À vue	275				275		275	462
À terme	7 132				7 132		7 132	9 414
Prêts subordonnés				3 324	3 324	23	3 347	2 374
Total	7 407			3 324	10 731	23	10 754	12 250
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							10 754	12 250
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	277 838				277 838	43	277 881	26 408
Comptes et avances à terme	1 133 891	394 615	741 415	814 234	3 084 155	17 321	3 101 476	3 346 703
Prêts subordonnés				45 000	45 000	16	45 016	45 014
Total	1 411 729	394 615	741 415	859 234	3 406 993	17 380	3 424 373	3 418 125
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							3 424 373	3 418 125
Total								

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 48 363 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

Note 4. Opérations avec la clientèle

4.1. Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				31/12/2012			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	8 908	1 124			10 032	0	10 032	10 679
Autres concours à la clientèle	1 202 406	2 012 191	5 906 039	5 863 607	14 984 243	67 322	15 051 565	15 883 401
Comptes ordinaires débiteurs	60 464				60 464	900	61 364	137 997
Dépréciations							- 187 640	- 222 114
Valeur nette au bilan							14 935 321	15 809 963

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 14 970 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 837 336 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 3 982 267 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 64 249 milliers d'euros contre 50 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	14 891 033	15 820 381
Autres pays de L'U.E.	152 688	106 836
Autres pays d'Europe	3 043	20 609
Amérique du Nord	1 577	1 873
Amérique Centrale et Latine	518	274
Afrique et Moyen-Orient	4 404	3 794
Asie et Océanie (hors Japon)	1 476	1 125
Japon	0	0
Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	15 054 739	15 954 892
Créances rattachées	68 222	77 185
Dépréciations	- 187 640	- 222 114
Valeur nette au bilan	14 935 321	15 809 963

4.3. Opérations avec la clientèle - analyse par agent économique

Encours au 31/12/2013

	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 522 876	114 566	22 042	66 487	14 113
Agriculteurs	3 582 970	56 516	10 721	37 637	9 408
Autres professionnels	972 549	47 573	14 911	33 211	11 488
Clientèle financière	657 611	11 511	516	6 354	516
Entreprises	3 346 411	55 106	24 870	43 768	20 253
Collectivités publiques	984 124				
Autres agents économiques	56 420	334	305	183	157
Total	15 122 961	285 606	73 365	187 640	55 935

Encours au 31/12/2012

	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 645 723	112 796	16 432	74 379	11 702
Agriculteurs	3 540 679	51 081	9 576	36 518	8 251
Autres professionnels	1 050 358	57 651	14 347	41 769	11 411
Clientèle financière	552 751	5 164	137	3 922	136
Entreprises	4 122 458	85 618	23 953	65 043	20 270
Collectivités publiques	1 065 063				
Autres agents économiques	55 045	519	91	483	91
Total	16 032 077	312 829	64 536	222 114	51 861

Note 5. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

	31/12/2013				31/12/2012	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe⁽¹⁾						
Émis par organismes publics						
Autres émetteurs		14 228		108 896	123 124	193 410
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		209		2 895	3 104	6 701
Dépréciations		- 83			- 83	- 137
Valeur nette au bilan	0	14 354	0	111 791	126 145	199 974
Actions et autres titres à revenu variable		704 922			704 922	102 544
Créances rattachées						
Dépréciations		- 6 716			- 6 716	- 12 100
Valeur nette au bilan		698 206			698 206	90 444
Total	0	712 560	0	111 791	824 351	290 418
Valeurs estimatives	0	725 583	0	118 028	843 611	321 228
Plus-values latentes 31/12/2013	0	13 232	0	9 181	22 413	
Plus-values latentes 31/12/2012	0	28 015	0	9 839	37 854	

(1) Dont 67 472 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 72 970 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Les titres subordonnés se décomposent en 63 896 milliers d'euros sur les établissements de crédit et 3 576 milliers d'euros sur les opérations avec la clientèle.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2013 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 13 232 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 28 015 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 181 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 9 839 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2013	31/12/2012
Administrations et banques centrales (y compris États) ⁽¹⁾	0	0
Établissements de crédit	103 606	157 820
Clientèle financière	704 922	77 546
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	19 518	60 587
Total en principal	828 046	295 953
Créances rattachées	3 104	6 701
Dépréciations	- 6 799	- 12 236
Valeur nette au bilan	824 351	290 418

(1) La Caisse régionale du Nord Est ne détient pas directement de titres de dettes souveraines.

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	119 548	0	0	119 548	165 312	0	0	165 312
Titres non cotés ⁽¹⁾	3 576	0	704 922	708 498	28 098	0	102 544	130 642
Créances rattachées	3 104	0	0	3 104	6 701	0	0	6 701
Dépréciations	- 83	0	- 6 716	- 6 799	- 137	0	- 12 100	- 12 237
Valeur nette au bilan	126 145	0	698 206	824 351	199 974	0	90 444	290 418

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français : 682 225 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 682 211 milliers d'euros.
- OPCVM étrangers : 15 981 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 15 981 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (fonds dédiés notamment).

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	650 020	650 916
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	48 172	60 309
OPCVM autres	14	14
Total	698 206	711 239

5.3. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				31/12/2012			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 194	9 619	80 060	28 251	123 124	3 104	126 228	200 111
Effets publics et valeurs assimilées							0	0
Valeur brute							126 228	200 111
Dépréciations							- 83	- 137
Valeur nette au bilan							126 145	199 974

Note 6. Titres de participation et de filiales

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

	Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptables des titres détenus 2013		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou produits financiers HT du dernier exercice écoulé	Résultats bénéficiés ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Parts dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de l'entité											
Participations dans les établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Nord Est Assur	31/12/2013	6 240	761	100	6 233	6 233	0	0	3 853	760	0
Nord Est Expansion	31/12/2013	16 000	4 015	100	16 002	16 002	0	0	1 075	55	0
Nord Est Champagne Agro Partenaires	31/12/2013	100 000	24 591	100	106 080	106 080	76 500	0	21 742	13 177	0
Nord Est Développement	31/12/2013	9 000	- 1 369	100	15 482	6 874	2 050	0	3 146	- 482	0
Nord Est Optimmo	30/11/2013	10 000	- 1 555	100	17 083	8 445	41 000	0	613	- 581	0
					160 880	143 634	119 550				
Autres titres de participations											
Sacam Avenir	31/12/2012	113 464	- 49	3,53	4 004	4 004	0	0	4	- 17	0
Sacam développement	31/12/2012	725 471	903	3,94	28 769	28 604	13 455	0	48 243	927	0
Sacam FIAT NET Europe	31/12/2012	47 185	- 14 318	3,48	1 642	903	0	0	0	- 14 300	0
Sacam Fireca	31/12/2012	22 510	1 143	3,73	1 666	882	0	0	467	457	0
Sacam international	31/12/2012	631 828	- 109 973	3,99	35 938	20 964	0	0	269 615	- 109 800	0
Sacam Immobilier	31/12/2013	142 510		3,8	5 411	5 411	0	0	0	0	0
Sacam Participation	31/12/2012	62 558	6 938	3,94	2 856	2 856	0	0	2 693	868	0
Belgium CA	31/12/2013	155 700	7 326	45	70 065	70 065	0	0	11 864	11 496	4 950
Rue la Boétie	31/12/2012	2 480 628	14 890 717	4	685 169	685 169	38 244	0	99 341	- 3 361	0
					835 520	818 858	51 699				
Participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité											
Participation dans les établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participation											
Autres titres détenus à long terme											
					15 201	14 504	1 990				
Total parts dans les entreprises liées et participations					1 011 601	976 996	173 239				

Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	161 292	164 790	157 752	149 540
Titres cotés				
Avances consolidables	119 550	119 550	107 000	107 000
Créances rattachées	328	328	93	93
Dépréciations	- 17 246		- 15 776	
Valeur nette au bilan	263 924	284 668	249 069	256 633
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	846 008	1 040 432	896 492	1 157 971
Titres cotés				
Avances consolidables	53 689	53 689	53 694	53 694
Créances rattachées	217	217	223	223
Dépréciations	- 17 360		- 12 919	
Sous-total titres de participation	882 554	1 094 338	937 490	1 211 888
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 301	4 301	4 301	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	4	4
Dépréciations	0	0	0	0
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 301	4 301	4 305	4 305
Valeur nette au bilan	886 855	1 098 639	941 795	1 216 193
Total des titres de participation	1 150 779	1 383 307	1 190 864	1 472 826
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 011 601		1 058 545	
Titres cotés	0		0	
Total	1 011 601		1 058 545	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7. Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	157 752	3 540			161 292
Avances consolidables	107 000	58 550	46 000		119 550
Créances rattachées	93	235			328
Dépréciations	- 15 776	- 2 674	- 1 204		- 17 246
Valeur nette au bilan	249 069	59 651	44 796		263 924
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	896 492	6 859	57 343		846 008
Avances consolidables	53 694		5		53 689
Créances rattachées	223		6		217
Dépréciations	- 12 919	- 4 809	- 369		- 17 360
Sous-total titres de participation	937 490	2 050	56 985		882 554
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 301				4 301
Avances consolidables					
Créances rattachées	4		4		0
Dépréciations	0				0
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 305	0	4		4 301
Valeur nette au bilan	941 795	2 050	56 989		886 855
Total	1 190 864	61 701	101 785		1 150 779

Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 013		131		2 882
Amortissements et dépréciations	- 1 839				- 1 839
Valeur nette au bilan	1 174		131		1 043
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	134 675	14 537	7 627		141 585
Amortissements et dépréciations	- 73 312	- 8 121	- 81	- 6 217	- 75 135
Valeur nette au bilan	61 363	6 416	7 546	6 217	66 450
Total	62 537	6 416	7 677	6 217	67 493

(1) Les 6 217 milliers d'euros correspondent aux sorties d'amortissements sur cessions d'immobilisations.

Note 8. Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	1	857
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Comptes de règlement	38	566
Débiteurs divers	164 765	206 277
Valeur nette au bilan	164 804	207 700
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	97 135	83 666
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	1 503	1 761
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 333	11 145
Autres produits à recevoir	54 652	56 445
Charges à répartir	2 442	2 732
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	14 788	809
Valeur nette au bilan	177 853	156 558
Total	342 657	364 258

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	222 114	129 884	162 336	2 023	1	187 640
Sur opérations sur titres	12 237	16 635	22 073			6 799
Sur valeurs immobilisées	30 622	7 483	1 654			36 451
Sur autres actifs	5 510	2	633			4 879
Total	270 483	154 004	186 696	2 023	1	235 769

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				31/12/2012			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts								
À vue	5 612				5 612		5 612	7 080
À terme	10 000		355 764	18 505	384 269	2 716	386 985	376 527
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	15 612		355 764	18 505	389 881	2 716	392 597	383 607
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	147 898				147 898	2 567	150 465	151 897
Comptes et avances à terme	1 902 529	1 730 471	3 758 566	1 782 419	9 173 985	13 013	9 186 998	9 142 966
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	2 050 427	1 730 471	3 758 566	1 782 419	9 321 883	15 580	9 337 463	9 294 863
Total	2 066 039	1 730 471	4 114 330	1 800 924	9 711 764	18 296	9 730 060	9 678 470

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11. Comptes créditeurs de la clientèle

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				31/12/2012			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 015 270				3 015 270	302	3 015 572	2 884 830
Comptes d'épargne à régime spécial								
À vue	56 214				56 214	0	56 214	63 845
À terme								
Autres dettes envers la clientèle								
À vue	35 967				35 967	0	35 967	19 330
À terme	268 143	368 887	2 312 803	958 962	3 908 795	70 214	3 979 009	3 829 305
Valeur au bilan	3 375 594	368 887	2 312 803	958 962	7 016 246	70 516	7 086 762	6 797 310

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	3 573 244	3 678 025
Agriculteurs	984 356	993 469
Autres professionnels	261 595	267 359
Clientèle financière	38 789	22 832
Entreprises	1 772 248	1 486 180
Collectivités publiques	160 203	68 315
Autres agents économiques	225 811	202 477
Total en principal	7 016 246	6 718 657
Dettes rattachées	70 516	78 653
Valeur au bilan	7 086 762	6 797 310

Les dettes rattachées étant désormais globalisées sur une seule ligne (sans ventilation par agent économique), les données 2012 ont été retraitées pour être présentées de façon homogène.

Note 12. Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2013				Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
	< 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Bons de caisse	20	4 150	36 343		40 513	2 961	43 474	39 396
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	404 500	564 750	36 951	171 914	1 178 115	2 083	1 180 198	1 743 131
Valeur au bilan	404 520	568 900	73 294	171 914	1 218 628	5 044	1 223 672	1 782 527

(1) Dont un BMTN émis à l'étranger en 2010 pour 20 000 milliers d'euros, à échéance en 2015 et pour lequel la dette rattachée représente 15 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Note 13. Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	10	7
Comptes de règlement et de négociation	0	0
Créditeurs divers	100 249	116 406
Versements restant à effectuer sur titres	16 896	19 916
Valeur au bilan	117 155	136 329
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	24 454	44 649
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	11 890	3 000
Produits constatés d'avance	50 713	57 486
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	7 495	13 305
Autres charges à payer	82 647	89 014
Autres comptes de régularisation	7 199	31 393
Valeur au bilan	184 400	238 849
Total	301 555	375 178

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14. Provisions

	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions de passif						
Engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁾	539	0	566	0	206	179
Primes médailles du travail	1 599	85	0	0	0	1 684
Engagements par signature	7 268	324	0	1	0	7 591
Risques fiscaux ⁽²⁾	3 779	94	247	172	2	3 456
Impôts différés ⁽³⁾	258		258			0
Risques de crédit ⁽⁴⁾	113 280	879	0	7 357	0	106 802
Risques opérationnels ⁽⁵⁾	8 526	128	206	70	2	8 380
Risques de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁶⁾	10 810	1 930	0	0	0	12 740
Litiges ⁽⁷⁾	3 342	3 735	84	769	0	6 224
Dépôts à terme à taux progressif ⁽⁸⁾	30 920	11 452	6 766	0	0	35 606
Autres risques et charges	6 827	3 272	291	1 694	- 3	8 111
Valeur au bilan	187 148	21 899	8 418	10 063	207	190 773

(1) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ». Cette évolution donne lieu à une variation de la provision de 206 milliers d'euros.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provisions pour impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(5) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(6) Voir note 15 ci-après.

(7) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(8) Provision pour risques et charges correspondant au complément d'intérêts liés à l'application du TIE sur les dépôts à terme à taux progressif.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 198 643 heures, dont 179 609 heures n'ayant pas donné lieu à demande, pour les salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2013.

Note 15. Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	357 612	172 503
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	999 396	1 133 776
Ancienneté de plus de 10 ans	539 775	567 023
Total plans d'épargne-logement	1 896 783	1 873 302
Total comptes épargne-logement	185 229	197 640
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 082 012	2 070 942

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne logement (la dernière datant de 2003). Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	10 726	14 381
Comptes épargne-logement	33 920	43 708
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	44 646	58 089

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	113	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 303	1 800
Ancienneté de plus de 10 ans	9 324	9 010
Total plans d'épargne-logement	12 740	10 810
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 740	10 810

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 810	1 930		12 740
Comptes épargne-logement	0	0		0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 810	1 930		12 740

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16. Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont principalement couverts par quatre polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 049	24 392
Coûts des services rendus sur l'exercice	1 591	1 483
Coût financier	805	1 204
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 17	221
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 2 317	- 1 377
(Gains) / pertes actuariels	- 60	1 954
Dette actuarielle au 31/12/N	28 051	27 876

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 591	1 483
Coût financier	805	1 204
Rendement attendu des actifs	- 773	- 837
Coût des services passés		26
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net ⁽¹⁾	15	3 375
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 638	5 251

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	27 131	24 159
Rendement attendu des actifs	773	838
Gains / pertes actuariels	125	- 1 422
Cotisations payées par l'employeur	2 372	4 712
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 17	221
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 2 316	- 1 377
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	28 068	27 131

Variations de la provision

	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	- 28 051	- 27 876
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler ⁽¹⁾	- 200	
Juste valeur des actifs fin de période	28 068	27 131
Position nette (Passif) / Actifs au 31/12/N	- 183	- 745

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2013, le taux moyen de rendement attendu des actifs s'élève à 2,85 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,91 %.
- Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,52 %.

Note 17. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	7 700	3 700
Valeur au bilan	7 700	3 700

Note 18. Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
Dettes subordonnées à terme				193 000	193 000	5 077	198 077	365 485
Valeur au bilan	0	0	0	193 000	193 000	5 077	198 077	365 485

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 11 533 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 17 299 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, deux emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- Une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.
- Une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295 %, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années.

Il est à noter sur l'exercice 2013 le remboursement anticipé de deux emprunts de dettes subordonnées pour un montant de 165 000 milliers d'euros.

Note 19. Variation des capitaux propres (avant répartition)

	Capital ⁽¹⁾	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ⁽²⁾	Résultat	Total des capitaux Propres
Solde au 31 décembre 2011	212 938	832 179	357 720	478 924	70 045	1 951 806
Intérêts aux parts et divers versés					- 15 267	
Variation des Parts Sociales	- 103					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2011		41 084	13 694		- 54 778	
Report à nouveau (débitaire)						
Résultat de l'exercice 2012					74 986	
Solde au 31 décembre 2012	212 835	873 263	371 414	478 924	74 986	2 011 422
Intérêts aux parts et divers versés					- 14 318	
Variation des Parts Sociales	- 23					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2012		45 501	15 167		- 60 668	
Report à nouveau (débitaire) ⁽³⁾					- 206	
Résultat de l'exercice 2013					75 047	
Solde au 31 décembre 2013	212 812	918 764	386 581	478 718	75 047	2 071 922

(1) Le capital de la Caisse régionale du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social d'élève à 212 812 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) Cette rubrique correspond aux primes d'émission pour 426 116 milliers d'euros et aux primes de fusion à hauteur de 52 808 milliers d'euros.

(3) Une variation d'un montant de 206 milliers d'euros est due, suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, au changement de détermination de la provision des écarts actuariels.

Note 20. Composition des fonds propres

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	2 071 922	2 011 422
Fonds pour risques bancaires généraux	7 700	3 700
Dettes subordonnées et titres participatifs	198 077	365 485
Total des fonds propres	2 277 699	2 380 607

Note 21. Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- Le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6).
- Et les avances en compte courant d'associés (cf note 6).

Note 22. Transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions effectuées par la Caisse régionale du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 23. Opérations de change, emprunts et prêts en devises

	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	2 766	2 763	2 819	2 812
Devises	1 377	1 377	1 385	1 385
Euros	1 389	1 386	1 434	1 427
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	2 766	2 763	2 819	2 812

Note 24. Opérations sur instruments financiers à terme

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2013	Total au 31/12/2012
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré⁽¹⁾				
Swaps de taux d'intérêt	3 306 673	336 143	3 642 816	3 293 730
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
Options de swap de taux	Achetés			
	Vendus			
Instruments de taux intérêts à terme	Achetés	600	600	200 614
	Vendus	600	600	614
Instruments de taux de change à terme	Achetés	6 359	6 359	1 983
	Vendus	6 359	6 359	1 983
Instrum. sur actions et indices boursiers à terme	Achetés			
	Vendus			
Autres instruments à terme conditionnels	Achetés			
	Vendus			
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit	Achetés			
	Vendus			
Total	3 306 673	350 061	3 656 734	3 498 924

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Sur l'exercice 2013, la Caisse régionale n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	256 000	896 164	2 490 652	256 000	896 164	2 490 652
Caps, Floors, Collars	1 200			1 200		
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	257 200	896 164	2 490 652	257 200	896 164	2 490 652
Swaps de devises	9 606	3 112		9 606	3 112	
Opérations de change à terme	5 528			5 528		
Sous total	15 134	3 112		15 134	3 112	
Total	272 334	899 276	2 490 652	272 334	899 276	2 490 652

	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	515 000	895 479	1 883 251	515 000	895 479	1 883 251
Caps, Floors, Collars	200 028	1 200	0	200 028	1 200	0
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	715 028	896 679	1 883 251	715 028	896 679	1 883 251
Swaps de devises	3 966			3 966		
Opérations de change à terme	5 631			5 631		
Sous total	9 597			9 597		
Total	724 625	896 679	1 883 251	724 625	896 679	1 883 251

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	- 51 800	3 642 816	- 74 405	3 293 730
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	0	1 200	- 2 192	201 228
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	- 51 800	3 644 016	- 76 597	3 494 958
Swaps de devises	0	12 718	0	3 966
Opérations de change à terme	0	5 528	0	5 631
Sous total	0	18 246	0	9 597
Total	- 51 800	3 662 262	- 76 597	3 504 555

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

24.3. Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt (encours bruts notionnels)

	Position ouverte isolée ⁽¹⁾	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	336 143	968 810	2 337 863	0

(1) La Caisse régionale enregistre en Position ouverte isolée les opérations de dérivés traitées avec la Clientèle ainsi que les opérations de couverture y afférent (absence d'exposition nette).

La Caisse régionale n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

Note 25. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Ventilation au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée au regard d'une part de la Valeur de Marché positive de ces instruments et, d'autre part, du Risque de Crédit Potentiel mesuré à partir du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Pour information, en complément, les effets de réduction des risques des accords de compensation et de collatéralisation sont également présentés.

Les risques correspondent aux « Équivalent Risque Crédit », c'est-à-dire exprimés avant application des coefficients de pondération liés à la nature de la contrepartie (20 % pour les Établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau) et 100 % pour les « autres contreparties »).

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	14 898	25 316	40 214	19 521	15 157	34 678
Risques sur les autres contreparties	1 074	2 146	3 220	1 656	458	2 114
Total Risques de contreparties	15 972	27 462	43 434	21 177	15 615	36 792
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation			- 8 800			- 17 860
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation			34 634			18 932

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Note 26. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 089 199	2 121 537
Engagements en faveur d'établissements de crédit	172 552	100 000
Engagements en faveur de la clientèle	1 916 647	2 021 537
Ouverture de crédits confirmés	1 643 592	1 717 612
Ouverture de crédits documentaires	3 229	3 444
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 640 363	1 714 168
Autres engagements en faveur de la clientèle	273 055	303 925
Engagements de garantie	891 962	920 814
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	596 876	613 190
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	415	814
Autres garanties	596 461	612 376
Engagements d'ordre de la clientèle	295 086	307 624
Cautions immobilières	68 036	49 501
Autres garanties d'ordre de la clientèle	227 050	258 123
Engagements sur titres	1 861	2 619
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements à donner	1 861	2 619
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 831 161	1 937 157
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 831 161	1 937 157
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 774 456	4 889 965
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 030 972	1 772 813
Engagements reçus de la clientèle	2 743 484	3 117 152
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	314 234	348 603
Autres garanties reçues	2 429 250	2 768 549
Engagements sur titres	1 861	2 619
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 861	2 619

Au 31 décembre 2013, le montant de l'engagement de garantie donné dans le cadre du Switch s'élève à 547 989 milliers d'euros et le montant de l'engagement de financement donné dans le cadre de l'élargissement du mécanisme Switch à 62 878 milliers d'euros. À compter du 2 janvier 2014, le montant de l'engagement de garantie s'élève à 890 948 milliers d'euros.

Note 27. Actifs donnés et reçus en garantie

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, la Caisse régionale du Nord Est s'est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A..

Au 31 décembre 2013, le montant de cet engagement s'élève à 1 977 104 milliers d'euros.

Par ailleurs, la Caisse régionale du Nord Est a apporté 5 063 431 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 612 839 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Note 28. Engagements de crédit bail

La Caisse régionale du Nord Est n'a pas d'engagement de crédit-bail.

Note 29. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	658 240	729 244
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 993	2 915
Sur opérations internes au Crédit Agricole	112 686	146 217
Sur opérations avec la clientèle	531 479	570 331
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 065	9 764
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	17	17
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilés	- 450 163	- 488 595
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 13 274	- 8 396
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 208 839	- 260 702
Sur opérations avec la clientèle	- 183 576	- 188 836
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 31 384	- 12 055
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	- 2 579	- 17 475
Autres intérêts et charges assimilées	- 511	- 1 131
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾	208 077	240 649

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est une charge de 11 533 milliers d'euros, contre une charge de 17 299 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 30. Revenus des titres

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	3 228	2 212	520	129
Titres d'investissement	6 837	7 552		
Opérations diverses sur titres	17	17		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			10 869	18 433
Total des revenus sur titres	10 082	9 781	11 389	18 562

Note 31. Produit net des commissions

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	855	- 18	837	949	- 8	941
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 179	- 11 115	12 064	18 829	- 19 005	- 176
Sur opérations avec la clientèle	43 199	- 1 663	41 536	41 002	- 283	40 719
Sur opérations sur titres	0	- 10	- 10	0	- 21	- 21
Sur opérations de change	139	0	139	179	0	179
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	18	0	18	17	0	17
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	131 248	- 14 872	116 376	138 538	- 14 845	123 693
Provision pour risques sur commissions	298	- 326	- 28	369	- 487	- 118
Total Risques de contreparties	198 936	- 28 004	170 932	199 883	- 34 649	165 234

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 25 864 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Note 32. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	362	312
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	86	- 15 647
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	448	- 15 335

Note 33. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	- 961	- 13 536
Reprises de dépréciations	6 399	21 312
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	5 438	7 776
Plus-values de cessions réalisées	21 479	616
Moins-values de cessions réalisées	- 71	- 8 197
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	21 408	- 7 581
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26 846	195

Note 34. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	1 107	1 589
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	212	388
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 319	1 977
Charges diverses	- 2 335	- 2 422
Quote-part des opérations faites en commun	- 50	- 27
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	- 2 385	- 2 449
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 1 066	- 472

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements	- 90 367	- 94 697
Charges sociales	- 41 373	- 48 053
Dont charges de retraite	- 12 027	- 14 467
Intéressement et participation	- 15 728	- 13 364
Impôts et taxes sur rémunérations	- 16 433	- 17 283
Total des charges de personnel	- 163 901	- 173 397
Refacturation et transferts de charges de personnel	11 442	13 817
Frais de personnel nets	- 152 459	- 159 580
Frais administratifs		
Impôts et taxes	- 12 320	- 14 461
Services extérieurs et autres frais administratifs	- 86 354	- 91 090
Total des charges administratives	- 98 674	- 105 551
Refacturation et transferts de charges administratives	1 406	1 614
Frais administratifs nets	- 97 268	- 103 937
Charges générales d'exploitation	- 249 727	- 263 517

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale du Nord Est a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 662 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	482	497
Non cadres	1 567	1 691
Total	2 049	2 188

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, est respectivement de 271 milliers d'euros et de 2 166 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction est de 292 milliers d'euros, il s'élève à 240 milliers d'euros pour les membres du Conseil d'Administration.

Note 36. Coût du risque

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	- 139 388	- 128 164
Autres provisions et dépréciations	- 2 299	- 8 019
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	169 267	142 439
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	10 376	13 335
Variation des provisions et dépréciations	37 956	19 591
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées⁽³⁾	- 14 144	- 9 720
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées⁽⁴⁾	- 81 741	- 56 343
Décote sur prêts restructurés	- 20	- 31
Récupérations sur créances amorties	17 518	11 279
Autres pertes	- 255	- 1 485
Coût du risque	- 40 686	- 36 709

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 26 097 milliers d'euros.
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 55 560 milliers d'euros.

(2) Dont 289 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 7 420 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 26 097 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 37. Résultat Net sur actifs immobilisés

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 7 483	- 28 320
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 573	31 970
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 5 910	3 650
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement	0	192
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	316	0
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	- 1 072
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	- 701
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement	0	192
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	316	- 1 773
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	359	1 255
Moins-values de cessions	- 586	- 584
Solde en perte ou en bénéfice	- 227	671
Résultat Net sur actifs immobilisés	- 5 821	2 740

Note 38. Charges et produits exceptionnel

Sur l'exercice 2013, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni produit exceptionnel.

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

Catégories de personnel	31/12/2013
Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3% et contribution exceptionnelle de 10,7%)	- 41 704
Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel	0
Crédits d'impôts	251
Provision pour charge d'impôt	- 2 260
Étalement prêts à taux zéro	- 60
Régularisations sur exercices antérieurs	1 718
Effet de l'intégration fiscale	8 881
Contribution sur revenus distribués	- 132
Total impôt sur les bénéfices	- 33 306

Note 40. Informations relatives aux résultats des activités bancaires

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

Note 41. Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2013 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 42. Affectation des résultats

	31/12/2013
Résultat Net comptable	75 047
Report à nouveau débiteur	- 206
Intérêts aux parts sociales	2 910
Dividendes des C.C.A.	11 028
Réserve légale	45 677
Réserve facultative	15 226

Note 43. Implantation dans des États ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

La Caisse régionale du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 44. Publicité des honoraires de Commissaires aux Comptes

	KPMG SA	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	106	50 %	106	50 %
Total	106	50%	106	50%

Ces honoraires sont présentés hors taxes (frais et débours exclus) et se rapportent à l'exercice 2013.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013 ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

I - CADRE GÉNÉRAL

1. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui éisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients.

Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A.

Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres en Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction.

Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

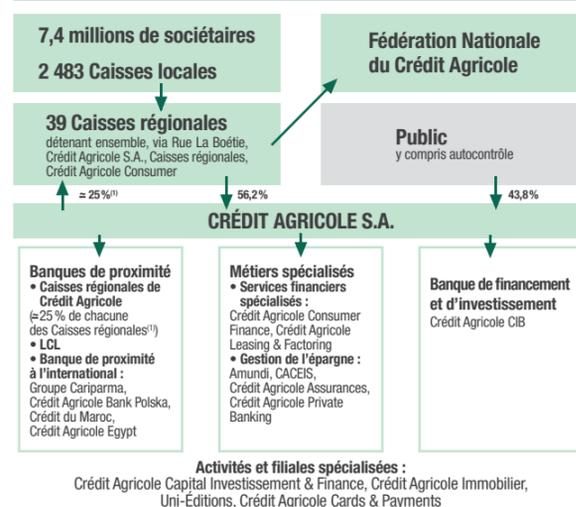
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code Monétaire et Financier veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Au 31 décembre 2013

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention de la Caisse régionale du Nord Est est précisé dans le cadre juridique et financier de l'annexe individuelle (note 1.1).

2. Relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole du Nord Est sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence. La liste des sociétés est présentée en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013». Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle affectent les comptes consolidés, à hauteur de la part des tiers associés à ces entités.

Autres relations internes

Au 31 décembre 2013, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS NORD EST EXPANSION, société de capital risque, détenue à 100% par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 20 020 milliers d'euros.
- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100% par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 121 448 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 76 500 milliers d'euros.
- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CRELAN, détenue à 45% par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 73 568 milliers d'euros. Suite au remboursement de l'ensemble des actions C à la SAS Belgium CA lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013, les associés de la SAS Belgium CA ont procédé à une diminution de capital de 122 760 milliers d'euros pour le ramener à 155 700 milliers d'euros.
- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100% par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 8 445 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 41 000 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD. Les titres de la SAS Nord Est Optimmo ont été dépréciés durablement pour 8 695 milliers d'euros.

Par ailleurs, la Caisse régionale du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100% par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 6 874 milliers d'euros. Les titres de la SAS Nord Est Développement ont été dépréciés durablement pour 8 608 milliers d'euros.
- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100% par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 1 189 milliers d'euros.
- SAS NORD EST ASSUR, société d'assurance détenue à 100% par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 6 620 milliers d'euros. Dans le cadre de l'acquisition des titres CTCAM, l'associé a apporté en capital 1 100 milliers d'euros et les pertes de la filiale ont été apurées pour 2 440 milliers d'euros. Le capital de Nord Est Assur s'élève à 6 240 milliers d'euros.
- SAS SIGNE, société d'édition détenue à 100% par la Caisse régionale pour une valeur de 162 milliers d'euros.

II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

Compte de résultat

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	893 494	1 062 693
- Intérêts et charges assimilées	4.1	- 565 034	- 710 177
+ Commissions (produits)	4.2	226 267	224 903
- Commissions (charges)	4.2	- 31 501	- 36 454
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	- 2 321	- 10 425
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	22 427	- 5 425
+ Produits des autres activités	4.5	16 950	16 259
- Charges des autres activités	4.5	- 4 332	- 2 326
Produit Net Bancaire		555 950	539 048
- Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4	- 362 103	- 384 840
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 14 821	- 13 814
Résultat Brut d'Exploitation		179 026	140 394
- Coût du risque	4.8	- 45 116	- 43 775
Résultat d'Exploitation		133 910	96 619
+/- Quote-part du Résultat Net des entreprises mises en équivalence		0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 297	591
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		133 613	97 210
- Impôts sur les bénéfices	4.10	- 45 154	- 37 883
- Résultat Net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat Net		88 459	59 327
- Participations ne donnant pas le contrôle		- 11 547	- 10 559
Résultat Net - Part du Groupe		76 912	48 768

Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat Net		88 459	59 327
Gain et pertes actuariels sur avantages post emploi		- 1 197	- 2 524
Gain et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		- 1 197	- 2 524
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		422	930
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ultérieurement en résultat		- 775	- 1 594
Gains et pertes sur écarts de conversion		0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		- 34 823	113 360
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		- 34 823	113 360
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, hors entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		23 635	- 34 838
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ultérieurement en résultat		- 11 188	78 522
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	- 11 963	76 928
Résultat Net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		76 496	136 255
Dont participations ne donnant pas le contrôle		11 547	10 559
Dont part du Groupe		64 949	125 696

(1) L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation.

Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales.

Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité.

En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A..
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales.
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole.
- La mise en commun de moyens.
- Et la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012.

En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat.

En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39.

Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale du Nord Est ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 17 838 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 8 543 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur d'acquisition des titres, soit 13,83 euros par titre. Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -9 295 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

Bilan actif consolidé au 31 décembre 2013

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	283 449	358 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	27 778	56 992
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	31 996	54 668
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6 - 6.7 - 6.8	2 695 278	2 144 269
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	3 809 092	4 224 111
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	19 460 559	21 102 584
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		173 516	300 125
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7 - 6.8 - 6.10	108 906	140 281
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	52 289	35 840
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	532 692	400 752
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.15	593	883
Immobilisations corporelles	6.16	129 929	123 623
Immobilisations incorporelles	6.16	6 625	6 166
Écarts d'acquisition	2.4	41 807	47 479
Total de l'actif		27 354 509	28 996 344

Bilan passif consolidé au 31 décembre 2013

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	64	26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	20 424	52 469
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	239 577	377 804
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.9	9 521 369	9 706 520
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.9	12 123 292	12 409 841
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.11	2 085 375	2 775 019
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 260	49 336
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	1 542	9 820
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	341 261	456 588
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des entreprises d'assurance	6.17	7 089	0
Provisions	6.18	92 658	89 582
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.11	307 580	501 687
Total dettes		24 752 491	26 428 692
Capitaux propres		2 602 018	2 567 652
Capitaux propres part du Groupe		2 387 806	2 328 989
Capital et réserves liées		727 466	707 049
Réserves consolidées ⁽¹⁾		1 506 854	1 484 634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		76 574	88 538
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Résultat de l'exercice		76 912	48 768
Participations ne donnant pas le contrôle		214 212	238 663
Total de l'actif		27 354 509	28 996 344

(1) Les réserves consolidées sont minorées de 444 milliers d'euros suite à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat Net	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	208 943	1 968 774	0	2 177 717	737	10 873	14 945	2 204 272	204 388	2 408 660
Variation de capital	33 155	- 6 469		26 686				26 686		26 686
Dividendes versés en 2012							- 14 945	- 14 945	- 7 092	- 22 037
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle										
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	33 155	- 6 469		26 686			- 14 945	11 741	- 7 092	4 649
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 1 595	78 523		76 928		76 928
Résultat en 2012							48 768	48 768	10 559	59 327
Autres variations		- 12 720		- 12 720				- 12 720	30 808	18 088
Capitaux propres au 31 décembre 2012	242 098	1 949 585	0	2 191 683	- 858	89 396	48 768	2 328 989	238 663	2 567 652
Affectation du résultat 2012		34 330		34 330			- 34 330			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	242 098	1 983 915	0	2 226 013	- 858	89 396	14 438	2 328 989	238 663	2 567 652
Variation de capital	26 169	- 5 753		20 416				20 416		20 416
Dividendes versés en 2013							- 14 438	- 14 438	- 9 807	- 24 245
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle										
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	26 169	- 5 753		20 416			- 14 438	5 978	- 9 807	- 3 829
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 775	- 11 189		- 11 964		- 11 964
Résultat 2013							76 912	76 912	11 548	88 460
Autres variations ⁽²⁾		- 12 109		- 12 109				- 12 109	- 26 192	- 38 301
Capitaux propres au 31 décembre 2013	268 267	1 966 053	0	2 234 320	- 1 633	78 207	76 912	2 387 806	214 212	2 602 018

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Une variation d'un montant de -444 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Les capitaux propres Part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2013) s'élèvent à 2 388 millions d'euros contre 2 329 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 59 millions d'euros. Cette évolution est à rapprocher principalement des mouvements suivants :

- Hausse du capital social et des réserves liées pour 20 millions d'euros suite à la souscription de parts sociales sur l'exercice 2013.
- Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2012 pour 14 millions d'euros.
- Diminution des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 11 millions d'euros.
- Constatation du résultat bénéficiaire 2013 pour 77 millions d'euros.
- Autres variations pour - 12 millions d'euros de capitaux propres - Part du Groupe. Cela correspond principalement à la modification du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans l'entité Crelan. En effet, le pourcentage d'intérêt est passé de 35,30% à 30% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, générant ainsi une diminution des réserves consolidées, Part du Groupe, de 9,4 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	133 613	97 210
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 820	13 815
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	72 797	104 925
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat Net des activités d'investissement	86	418
+/- Résultat Net des activités de financement	16 002	23 001
+/- Autres mouvements	- 16 084	- 3 814
= Total des éléments non monétaires inclus dans le Résultat Net avant impôts et des autres ajustements	87 621	138 345
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	128 868	- 2 327 682
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 331 624	842 833
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 252 219	1 177 711
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	- 221 812	- 12 335
- Impôts versés	- 45 206	- 21 381
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 58 745	- 340 854
+/- Flux provenant des activités abandonnées	- 58 745	- 340 854
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	162 489	- 105 299
+/- Flux liés aux participations ⁽¹⁾	- 54 619	2 957
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 25 428	- 24 942
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 80 047	- 21 985
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	- 28 619	65 532
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽³⁾	- 188 893	- 39 205
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 217 512	26 327
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 135 070	- 100 957
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	741 802	842 758
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	358 507	199 671
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	383 295	643 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	606 732	741 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	283 362	358 507
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	323 370	383 295
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	- 135 070	- 100 957

* Composé du solde net des postes « Caisse et banques centrales » hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains », tels que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations portent notamment sur :

- La réduction du capital de la SAS Belgium CA de 122,8 millions d'euros, soit un montant perçu par la Caisse régionale de 55 millions d'euros.
- La variation de trésorerie liée à la variation de périmètre de Crelan pour -105 millions d'euros.
- Les décaissements de la Caisse régionale liés aux augmentations de capital de Sacam Immobilier (5,4 millions d'euros) et Nord Est Assur (3,4 millions d'euros).
- Les encaissements par Nord Est Aménagement Promotion, filiale de Nord Est Optimmo, de 3 millions d'euros suite à la cession de titres de participation.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :

- Les encaissements liés aux émissions d'instruments de capital sur les Caisse locales pour 27 millions d'euros,
- Le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors groupe, à hauteur de 14 millions d'euros pour l'année 2013.
- Le décaissement réalisé par Crelan lié aux émissions d'instruments de capital pour 32 millions d'euros.

(3) Les flux nets de trésorerie provenant des activités de financement correspondent principalement au remboursement anticipé de deux emprunts de dettes subordonnées pour 165 millions d'euros.

III - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (en milliers d'euros)

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index.fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

La première application d'IFRS 13 et de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n°1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est sera principalement impacté par la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle (IFRS11) concernant les filiales Belgium CA et Crelan. Afin de pouvoir identifier les impacts qui en découlent sur la présentation des états financiers, un comparatif entre les données réelles consolidées 2013 et les données consolidées pro-forma 2013 établies selon la méthode de mise en équivalence est présenté ci-dessous :

Sur les soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2013	31/12/2013 Pro-forma MEE	Variation
Marge nette d'intérêts et assimilés	328 460	230 202	- 98 258
Commissions nettes	194 766	170 932	- 23 834
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 2 321	- 3 800	- 1 479
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 427	21 054	- 1 373
Produit net des autres activités	12 618	10 448	- 2 170
Produit Net Bancaire	555 950	428 836	- 127 114
- Charges générales d'exploitation	- 376 924	- 270 286	106 638
Résultat Brut d'Exploitation	179 026	158 550	- 20 476
- Coût du risque	- 45 116	- 40 411	4 705
Résultat d'Exploitation	133 910	118 139	- 15 771
+/- Quote-part du Résultat Net des entreprises mises en équivalence	0	1 850	1 850
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 297	- 290	7
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0
Résultat avant impôt	133 613	119 699	- 13 914
- Impôts sur les bénéfices	- 45 154	- 42 787	2 367
- Résultat Net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0
Résultat Net	88 459	76 912	- 11 547
- Participations ne donnant pas le contrôle	- 11 547	0	- 11 547
Résultat Net - part du groupe	76 912	76 912	0

Sur le bilan actif consolidé au 31 décembre 2013

	31/12/2013	31/12/2013 Pro-forma MEE	Variation
Caisse, banques centrales	283 449	54 794	- 228 655
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 778	8 767	- 19 011
Instruments dérivés de couverture	31 996	16 664	- 15 332
Actifs financiers disponibles à la vente	2 695 278	1 673 013	- 1 022 265
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 809 092	3 436 345	- 372 747
Prêts et créances sur la clientèle	19 460 559	14 947 711	- 4 512 848
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	173 516	62 326	- 111 190
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 906	111 791	2 885
Actifs d'impôts courants et différés	52 289	- 19 662	- 71 951
Comptes de régularisation et actifs divers	532 692	331 830	- 200 862
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		135 833	135 833
Immeubles de placement	593	593	0
Immobilisations corporelles	129 929	113 083	- 16 846
Immobilisations incorporelles	6 625	1 582	- 5 043
Écarts d'acquisition	41 807	0	- 41 807
Total de l'actif	27 354 509	20 874 670	- 6 479 839

Sur le bilan passif consolidé au 31 décembre 2013

	31/12/2013	31/12/2013 Pro-forma MEE	Variation
Banques centrales	64	0	- 64
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 424	4 980	- 15 444
Instruments dérivés de couverture	239 577	68 347	- 171 230
Dettes envers les établissements de crédit	9 521 369	9 601 525	80 156
Dettes envers la clientèle	12 123 292	7 083 662	- 5 039 630
Dettes représentées par un titre	2 085 375	1 211 510	- 873 865
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 260	9 272	- 2 988
Passifs d'impôts courants et différés	1 542	- 70 917	- 72 459
Comptes de régularisation et passifs divers	341 261	288 317	- 52 944
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des entreprises d'assurance	7 089	0	- 7 089
Provisions	92 658	85 039	- 7 619
Dettes subordonnées	307 580	205 129	- 102 451
Total dettes	24 752 491	18 486 864	- 6 265 627
Capitaux propres	2 602 018	2 387 806	- 214 212
Capitaux propres part du Groupe	2 387 806	2 387 806	0
Capital et réserves liées	727 466	727 466	0
Réserves consolidées	1 506 854	1 506 854	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76 574	76 574	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Résultat de l'exercice	76 912	76 912	0
Participations ne donnant pas le contrôle	214 212	0	- 214 212
Total du passif	27 354 509	20 874 670	- 6 479 839

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du Résultat Net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux.
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change.
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays.
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur.
- Les participations non consolidées.
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs.
- Les plans de stock-options.
- Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Les dépréciations des créances irrécouvrables,
- Les provisions,
- Les dépréciations des écarts d'acquisition,
- Les actifs d'impôts différés,
- La valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente.

1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, Crelan a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Un crédit dont la valeur comptable représente 1 499 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- Ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- Ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A..
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales.
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole.
- La mise en commun de moyens.
- Et La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables - Dépréciation des titres).

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle.

Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, sont systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A..
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A..
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A..
- Constatation d'un Résultat Net déficitaire.
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A....

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39.

Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» et «Prêts et créances». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- Des catégories «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «Prêts et créances», si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif).
- Dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» vers les catégories «Actifs financiers disponibles à la vente» ou «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance», si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 «Reclassements d'instruments financiers».

1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan.

Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie «Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature» et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.4.1. Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en «Prêts et créances» sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- Des difficultés financières importantes du débiteur.
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts).
- Une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels.

Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

1.3.2.4.1.1. Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation.

Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

1.3.2.4.1.2. Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle.

Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives.

Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque.

Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.4.2. Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt.
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

1.3.2.4.3. Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

1.3.2.4.4. Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État.

En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini.

En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés» et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier.
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des «Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales.

La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16

1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération.

À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite «carve out»).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- Couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.
- Séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée.

Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

1.3.2.8.1. Juste valeur des dérivés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

1.3.2.8.2. Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

1.3.2.8.2.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures. et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours «mid-price» (milieu des fourchettes des cotations disponibles) comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs

1.3.2.8.2.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables.
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.2.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent «observables», la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

1.3.2.8.2.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les pertes de valeur des titres à revenu variable.
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé.
- Les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- Celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- Le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et.
- Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- Les risques opérationnels.
- Les avantages au personnel.
- Les risques d'exécution des engagements par signature.
- Les litiges et garanties de passif.
- Les risques fiscaux.
- Les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures.
- L'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction.
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice).
- Les indemnités de fin de contrat de travail.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1. Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées.

Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction.

Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction.

Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19.
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

1.3.4.2.2. Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (Stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans.

L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans.

L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale.

Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun).

Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le Résultat Net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- L'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.
- Et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) Soit sur la même entité imposable.
 - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Le crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droit contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

	Non amortissable
• Foncier	
• Gros œuvre	30 ans
• Second œuvre	20 ans
• Installations techniques	10 ans
• Agencements	8 à 10 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- Sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres.
- Les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- Les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.
- Les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat.
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.
- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - Le montant des commissions peut être évalué de façon fiable.
 - Il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise.
 - Le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- Constaté une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus.
- Décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.
- Constaté une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) L'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice.
 - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées.
 - c) La provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminue des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en Résultat Net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
- Elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte.
- Ou elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- Le Résultat Net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession.
- Le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, elle dispose d'un pouvoir de contrôle.

Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 75 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3. Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale du Nord Est même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale du Nord Est selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale du Nord Est obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc.
- La Caisse régionale du Nord Est a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », la Caisse régionale du Nord Est a délégué ses pouvoirs de décision.
- La Caisse régionale du Nord Est a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc.
- Ou la Caisse régionale du Nord Est conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4.1.4. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est.
- L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est.
- La mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la caisse régionale du Nord Est constate :

- En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition complémentaire ».
- En cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- Conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- Conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte de contrôle.

1.4.5. Regroupements d'entreprises - Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur, même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- À la juste valeur à la date d'acquisition.
- À la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- Des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur.
- Des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs.
- Des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement.

Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises.

Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- Lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres.
- Les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1. Événements significatifs de la période

Les événements significatifs de la période sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale du Nord Est.

Concernant le périmètre de consolidation, les deux seules évolutions concernent :

- Le changement de dénomination sociale de la SA Crédit Agricole de Belgique devenue la SA Crelan suite à la fusion absorption de la SA Centea en date du 28 mars 2013.
- Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans l'entité Crelan qui est passé de 35,30% à 30% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Cette variation du pourcentage fait suite au remboursement de 125 M€ d'actions C à la SAS Belgium CA lors de l'AGE du 21 juin 2013.

Ainsi, l'ensemble des éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat de Crelan sont désormais retenus à hauteur de 30% dans les comptes de l'entité consolidante.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

Par conséquent, les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

2.3. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur de marché	% de capital détenu par le Groupe	Valeur de marché	% de capital détenu par le Groupe
SAS Nord Est Assur ⁽¹⁾	6 620	100 %	2 059	100 %
SAS Nord Est Développement ⁽¹⁾	6 874	100 %	8 524	100 %

(1) Ces entités, ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers est présumé significatif s'il excède 1 % du total bilan de la Caisse régionale qui détient ses titres.

2.4. Écarts d'acquisition

	31/12/2012 brut	31/12/2012 net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013 brut	31/12/2013 net
Keytrade Bank	30 841	30 841					- 4 631	26 210	26 210
Europabank	6 935	6 935					- 1 041	5 894	5 894
Crelan	9 995	9 703						9 995	9 703
Nord Est Optimmo	988	0						988	0
Total	48 759	47 479					- 5 672	43 087	41 807

	31/12/2011 brut	31/12/2011 net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012 brut	31/12/2012 net
Keytrade Bank	26 540	26 540					4 301	30 841	30 841
Europabank	14 256	14 256					- 7 321	6 935	6 935
Crelan	9 995	9 703						9 995	9 703
Nord Est Optimmo	988	0						988	0
Total	51 779	50 499					- 3 020	48 759	47 479

(1) La colonne « Autres mouvements » concerne la variation des écarts d'acquisition Keytrade et Europabank liée à la diminution du pourcentage d'intérêt de 35,30 % à 30 % du palier Crelan.

Aucune dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition n'est à constater suite à la réalisation des tests de dépréciation.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par la Direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	27 778	56 992
Instruments dérivés de couverture	31 996	54 668
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 737 114	1 158 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	392 711	824 690
Prêts et créances sur la clientèle	19 460 559	21 102 584
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 906	140 281
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	21 759 064	23 337 215
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 453 202	2 819 871
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	347 381	390 166
Provisions - Engagements par signature	- 7 592	- 7 270
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 792 991	3 202 767
Exposition maximale au risque de crédit	24 552 055	26 539 982

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 889	2 545
Prêts et créances sur la clientèle	10 285 932	275 346
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	118 545	0
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2013				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	2				2
Banques centrales					
Établissements de crédit	392 710				392 710
Institutions non établissements de crédit	1 614 985	11 449	- 6 292	0	1 608 693
Grandes entreprises	3 504 956	57 782	- 44 158	- 22 994	3 437 804
Clientèle de détail	14 701 071	397 510	- 188 756	- 98 254	14 414 061
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle*	20 213 724	466 741	- 239 206	- 121 248	19 853 270

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 691 milliers d'euros.

	31/12/2012				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4				4
Banques centrales					
Établissements de crédit	824 690				824 690
Institutions non établissements de crédit	1 573 396	982	- 776	0	1 572 620
Grandes entreprises	4 628 600	104 562	- 74 977	- 19 722	4 533 901
Clientèle de détail	15 310 376	409 695	- 206 362	- 107 955	14 996 059
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle*	22 337 066	515 239	- 282 115	- 127 677	21 927 274

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 759 milliers d'euros.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31/12/2013	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit
Administrations centrales		
Banques centrales		
Établissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 499	0
Clientèle de détail		
Total prêts et créances à la juste valeur	1 499	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque	1 499	

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	229 643	158 936
Grandes entreprises	1 009 194	1 238 085
Clientèle de détail	1 211 952	1 354 874
Total engagements de financement	2 450 789	2 751 895
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	609	689
Institutions non établissements de crédit	128 414	95 945
Grandes entreprises	163 305	188 526
Clientèle de détail	42 181	70 348
Total engagement de garantie	334 509	355 508

Dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	370	2 302
Institutions non établissements de crédit	168 100	61 767
Grandes entreprises	2 017 476	1 769 113
Clientèle de détail	9 937 346	10 576 659
Total dettes envers la clientèle	12 123 292	12 409 841

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2013				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 225 954	287 445	- 189 305	- 116 394	14 920 255
Autres pays de l'UE	4 955 127	179 060	- 49 834	- 4 850	4 900 443
Autres pays d'Europe	14 479	71	0	0	14 479
Amérique du Nord	6 829	60	- 65	- 1	6 763
Amériques Centrale et du Sud	1 341				1 341
Afrique et Moyen Orient	6 766	10	- 2	- 3	6 761
Asie et Océanie (hors Japon)	3 228	95			3 228
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*	20 213 724	466 741	- 239 206	- 121 248	19 853 270

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 691 milliers d'euros.

	31/12/2012				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 288 416	314 907	- 224 040	- 124 903	15 939 473
Autres pays de l'UE	6 002 290	200 043	- 57 960	- 2 774	5 941 556
Autres pays d'Europe	28 150	71	- 8	0	28 142
Amérique du Nord	6 921	105	- 81	0	6 840
Amériques Centrale et du Sud	1 122	16	- 3	0	1 119
Afrique et Moyen Orient	6 810	60	- 13	0	6 797
Asie et Océanie (hors Japon)	3 357	38	- 10	0	3 347
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*	22 337 066	515 240	- 282 115	- 127 677	21 927 274

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 759 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 906 355	2 005 657
Autres pays de l'UE	542 853	745 314
Autres pays d'Europe	784	545
Amérique du Nord	640	58
Amériques Centrales et du Sud	8	54
Afrique et Moyen Orient	91	178
Asie et Océanie (hors Japon)	58	89
Japon		
Total engagements de financement	2 450 789	2 751 895
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	294 547	308 117
Autres pays de l'UE	38 962	47 359
Autres pays d'Europe	1 000	0
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	0	32
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total engagements de garantie	334 509	355 508
Dettes envers la clientèle par zone géographique		
	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	7 052 484	6 767 504
Autres pays de l'UE	5 026 352	5 595 099
Autres pays d'Europe	15 903	15 985
Amérique du Nord	7 207	7 040
Amériques Centrale et du Sud	2 512	2 853
Afrique et Moyen Orient	11 355	12 672
Asie et Océanie (hors Japon)	7 239	7 925
Japon	240	763
Organismes supranationaux		
Total dettes envers la clientèle	12 123 292	12 409 841

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2013
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						727 858	76 918
Instruments de dette						3 328	2 427
Administrations centrales							
Banques centrales							
Établissements de crédit						97	13
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						3 231	2 414
Clientèle de détail							
Prêts et avances	624 340	9 657	3 222		637 219	227 497	349 178
Administrations centrales							
Banques centrales							
Établissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	94 005	80	137		94 222	5 157	6 292
Grandes entreprises	157 605	8 108	1 821		167 534	13 586	59 029
Clientèle de détail	372 730	1 469	1 264		375 463	208 754	283 857
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	624 340	9 657	3 222		637 219	958 683	428 522

31/12/2012						31/12/2012
Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
Instruments de capitaux propres					744 170	74 218
Instruments de dette					18 746	6 208
Administrations centrales					351	1 013
Banques centrales					14 894	1 699
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises					3 501	3 496
Clientèle de détail						
Prêts et avances	683 066	622	593	684 281	233 086	398 219
Administrations centrales						
Banques centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit					154 052	8
Grandes entreprises					170 938	107
Clientèle de détail					358 076	507
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	683 066	622	593	684 281	996 002	478 645

3.2. Risque de marché (cf. Rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

	31/12/2013			31/12/2012	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	876	7 341	23 779	31 996	54 668
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	876	7 008	18 807	26 691	50 333
Options de taux		333	2 517	2 850	2 334
Caps-floors-collars			2 455	2 455	2 001
Autres instruments conditionnels					
Autres instruments					0
Dérivés de crédit					
Sous total	876	7 341	23 779	31 996	54 668
Opérations de change à terme				0	0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	876	7 341	23 779	31 996	54 668

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

	31/12/2013			31/12/2012	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	3 879	38 882	196 816	239 577	377 804
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	3 879	38 882	196 816	239 577	375 612
Options de taux					
Caps-floors-collars					2 192
Autres instruments conditionnels					
Autres instruments					0
Dérivés de crédit					
Sous total	3 879	38 882	196 816	239 577	377 804
Opérations de change à terme				0	0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	3 879	38 882	196 816	239 577	377 804

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

	31/12/2013			31/12/2012	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	12	6 978	15 367	22 357	47 610
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	12	6 854	12 813	19 679	45 425
Options de taux		124	60	184	138
Caps-floors-collars			2 494	2 494	2 047
Autres instruments conditionnels					
Autres instruments		3 913		3 913	6 154
Autres		3 913		3 913	6 154
Sous total	12	10 891	15 367	26 270	53 764
Opérations de change à terme	9			9	0
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	21	10 891	15 367	26 279	53 764

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

	31/12/2013			31/12/2012	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	129	1 039	19 242	20 410	52 464
Futures					
FRA					
Swaps de taux d'intérêts	129	972	17 514	18 615	51 015
Options de taux		67	23	90	63
Caps-floors-collars			1 705	1 705	1 386
Autres instruments conditionnels					
Instruments de devises et or	10			10	5
Options de change	10			10	5
Autres instruments					0
Dérivés de crédit					
Sous total	139	1 039	19 242	20 420	52 469
Opérations de change à terme	4			4	0
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	143	1 039	19 242	20 424	52 469

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, tant en 2012 qu'en 2013.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	7 176 355	8 381 991
Futures	597	
FRA	2 399	7 395
Swaps de taux d'intérêts	5 734 015	6 129 382
Options de taux	644 793	954 334
Caps-floors-collars	794 551	1 290 880
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	12 716	3 968
Opérations fermes de change		
Options de change	12 716	3 968
Autres instruments	261 482	323 631
Dérivés sur actions & indices boursiers		
Dérivés de crédit		
Autres	261 482	323 631
Sous total	7 450 553	8 709 590
Opérations de change à terme	6 814	5 631
Total notionnels	7 457 367	8 715 221

Risque de change (cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	27 083 881	27 187 038	28 860 896	28 863 139
Autres devises de l'UE	126 170	27 018	31 309	29 882
USD	123 739	124 947	79 698	84 296
JPY	435	428	202	212
Autres devises	20 284	15 078	24 239	18 815
Total bilan	27 354 509	27 354 509	28 996 344	28 996 344

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	2 881	300 521	0	4 039	491 637	0
Autres devises de l'UE						
Total⁽¹⁾	2 881	300 521	0	4 039	491 637	0

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 700 656	394 616	847 165	866 655		3 809 092
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 614 502	2 369 365	7 294 750	8 483 420	58 976	19 821 013
Total	3 315 158	2 763 981	8 141 915	9 350 075	58 976	23 630 105
Dépréciations						- 360 454
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						23 269 651

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 626 642	242 009	1 012 971	1 342 489		4 224 111
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 828 040	2 734 222	7 083 951	9 866 164		21 512 377
Total	3 454 682	2 976 231	8 096 922	11 208 653	0	25 736 488
Dépréciations						- 409 793
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						25 326 695

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 953 272	1 734 387	4 017 565	1 816 145		9 521 369
Dettes envers la clientèle	4 303 312	395 753	2 453 034	4 971 193		12 123 292
Total	6 256 584	2 130 140	6 470 599	6 787 338	0	21 644 661

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 053 283	1 855 905	3 576 005	2 221 327		9 706 520
Dettes envers la clientèle	4 215 200	352 037	2 084 721	5 757 883		12 409 841
Total	6 268 483	2 207 942	5 660 726	7 979 210	0	22 116 361

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	43 292		98 634	725 038	47 489	914 453
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	402 075		557 250	36 951	171 753	1 168 029
Emprunts obligataires	4				2 889	2 893
Autres dettes représentées par un titre						
Total dettes représentées par un titre	445 371	655 884	761 989	222 131	0	2 085 375
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 856		5 091	26 583	268 050	307 580
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	7 856	5 091	26 583	268 050	0	307 580

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	57 335		100 950	832 698	48 469	1 039 452
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	432 027		1 102 550	20 000	176 940	1 731 517
Emprunts obligataires	5				4 045	4 050
Autres dettes représentées par un titre						
Total dettes représentées par un titre	489 367	1 203 500	852 698	229 454	0	2 775 019
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 881		3 451	96 098	387 257	501 687
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	14 881	3 451	96 098	387 257	0	501 687

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2013						Indéterminé	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois	≤ 1 an	> 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans		
Garanties financières données	9 586						0	9 586

	31/12/2012						Indéterminé	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois	≤ 1 an	> 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans		
Garanties financières données	11 621						0	11 621

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- De couverture de valeur.
- De couverture de résultats futurs.
- De couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur						
Taux d'intérêt	16 664	239 577	5 936 857	54 668	377 804	6 255 984
Capitaux propres						
Change			2 763			2 812
Crédit						
Matières premières						
Autres			261 482			323 631
Couverture de flux de trésorerie	15 332		12 716			3 968
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total instruments dérivés de couverture	31 996	239 577	6 213 818	54 668	377 804	6 586 395

3.5. Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur.

À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	2 122 639	2 070 586
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	7 392	190 640
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	2 130 031	2 261 226

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2013, comme en 2012, le Crédit Agricole du Nord Est a répondu aux exigences réglementaires.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- Les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents.
- Les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées.
- Les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 221	8 355
Sur opérations internes au Crédit Agricole	112 696	146 226
Sur opérations avec la clientèle	702 339	789 991
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	26 043	37 391
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 799	7 474
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	36 646	72 119
Sur opérations de location-financement	750	1 137
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	893 494	1 062 693
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 7 844	- 5 095
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 203 486	- 256 663
Sur opérations avec la clientèle	- 204 777	- 221 094
Sur dettes représentées par un titre	- 41 557	- 52 837
Sur dettes subordonnées	- 14 937	- 22 645
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 91 230	- 150 047
Sur opérations de location-financement	- 1 235	- 1 843
Autres intérêts et charges assimilés	32	47
Charges d'intérêts	- 565 034	- 710 177

(1) Dont 11 617 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 13 805 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Dont 8 977 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2013 contre 10 364 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	855	- 18	837	949	- 8	941
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 179	- 11 115	12 064	18 829	- 19 005	- 176
Sur opérations avec la clientèle	65 336	- 1 989	63 347	61 013	- 770	60 243
Sur opérations sur titres		- 10	- 10		- 21	- 21
Sur opérations de change	139		139	179		179
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	18		18	17		17
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	130 534	- 18 325	112 209	137 564	- 16 588	120 976
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 206	- 44	6 162	6 352	- 62	6 290
Produits nets des commissions	226 267	- 31 501	194 766	224 903	- 36 454	188 449

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	- 2 598	- 12 710
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	63	- 1
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 629	1 904
Résultat de la comptabilité de couverture	- 1 415	382
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 2 321	- 10 425

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit

	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	37 333	- 37 333	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 074	- 24 067	- 12 993
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	26 259	- 13 266	12 993
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	274 215	- 274 215	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	109 598	- 164 617	- 55 019
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	164 617	- 109 598	55 019
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	309	- 1 724	- 1 415
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	309	- 1 724	- 1 415
Total résultat de la comptabilité de couverture	311 857	- 313 272	- 1 415

	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	17 442	- 17 420	22
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 248	- 11 194	- 4 946
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 194	- 6 226	4 968
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	108 219	- 108 241	- 22
Variations de juste valeur des éléments couverts	86 205	- 22 748	63 457
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	22 014	- 85 493	- 63 479
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	382		382
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	382		382
Total résultat de la comptabilité de couverture	126 043	- 125 661	382

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	10 235	11 845
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	19 902	32 017
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽¹⁾	- 7 602	- 49 729
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	- 108	442
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 427	- 5 425

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(1) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2013 concernent principalement les titres Sacam International pour 4 265 milliers d'euros et Nord Est développement pour 1 651 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	3 672	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	- 1 519	0
Produits nets des immeubles de placement	- 171	- 126
Autres produits (charges) nets	10 636	14 059
Produits (charges) des autres activités	12 618	13 933

4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	- 192 120	- 202 202
Impôts et taxes	- 19 884	- 20 823
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 150 099	- 161 815
Charges générales d'exploitation	- 362 103	- 384 840

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous

	31/12/2013					31/12/2012
	Deloitte	KPMG	Mazars	Autres	Total	
Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	127	210	116	14	467	506
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				41	41	20
Total honoraires des Commissaires aux Comptes	127	210	116	55	508	526

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	- 15 139	- 13 582
Immobilisations corporelles	- 14 085	- 12 500
Immobilisations incorporelles	- 1 054	- 1 082
Dotations aux dépréciations	318	- 232
Immobilisations corporelles	81	62
Immobilisations incorporelles	237	- 294
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 14 821	- 13 814

4.8. Coût du risque

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 163 719	- 161 138
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	- 1 650
Prêts et créances	- 160 492	- 155 595
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 2	- 17
Engagements par signature	- 324	- 57
Risques et charges	- 2 901	- 3 819
Reprises de provisions et de dépréciations	118 564	118 915
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 860	1 002
Prêts et créances	111 319	110 856
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	629	1 938
Engagements par signature	2	1 243
Risques et charges	3 754	3 876
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 45 155	- 42 223
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	- 964	- 195
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 14 143	- 10 399
Récupérations sur prêts et créances amortis	17 861	11 278
Décotes sur crédits restructurés	- 20	- 31
Pertes sur engagements par signature	- 2 646	- 1 905
Autres pertes	- 49	- 300
Coût du risque	- 45 116	- 43 775

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 297	591
Plus-values de cession	368	1 211
Moins-values de cession	- 665	- 620
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 297	591

4.10. Impôts

Charge d'impôt

	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	- 45 147	- 34 632
Charge d'impôt différé	- 7	- 3 251
Charge d'impôt de la période	- 45 154	- 37 883

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2013	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	133 613	38,00%	- 50 773
Effet des différences permanentes			2 694
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 285
Effet de l'imposition à taux réduit			853
Effet des autres éléments			787
Taux et charge effectifs d'impôt		33,79%	- 45 154

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31/12/2012	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	97 210	36,10%	- 35 093
Effet des différences permanentes			- 7 032
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			900
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 2 583
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 082
Effet des autres éléments			7 010
Taux et charge effectifs d'impôt		38,97%	- 37 883

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 34 823	113 360
Écart de réévaluation de la période	- 12 183	103 167
Transferts en résultat ⁽¹⁾	- 23 035	19 230
Autres reclassifications	395	- 9 037
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	23 635	- 34 838
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	- 11 188	78 522
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 1 197	- 2 524
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	422	930
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	- 775	- 1 594
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	- 11 963	76 928
Dont part Groupe	- 11 963	76 928
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

(1) Concernant la valorisation des titres SAS La Boétie, les gains et pertes sur actifs disponibles à la vente transférés en résultat sont nuls pour l'exercice 2013. Au 31 décembre 2012, les gains latents transférés en résultat représentaient 8 543 milliers d'euros.

Détails des effets d'impôt relatif aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 34 823	23 635	- 11 188	- 11 188
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	- 34 823	23 635	- 11 188	- 11 188
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 1 197	422	- 775	- 775
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	- 1 197	422	- 775	- 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 36 020	24 057	- 11 963	- 11 963

	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 148 183	58 473	- 89 710	- 89 710
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	- 148 183	58 473	- 89 710	- 89 710
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 327	- 508	819	819
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	1 327	- 508	819	819
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 146 856	57 965	- 88 891	- 88 891

	31/12/2012			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	113 360	- 34 838	78 522	78 522
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	113 360	- 34 838	78 522	78 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 2 524	930	- 1 594	- 1 594
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	- 2 524	930	- 1 594	- 1 594
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	110 836	- 33 908	76 928	76 928

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse régionale du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la « banque de proximité en France ». La Caisse régionale est donc considérée comme étant « mono métier ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	49 957	0	51 356	0
Banques centrales	233 492	64	307 215	26
Valeur au bilan	283 449	64	358 571	26

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 279	53 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 499	3 228
Valeur au bilan	27 778	56 992
Dont titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	26 279	53 764
Valeur au bilan	26 279	53 764

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle	1 499	1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1 468
Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	1 499	3 228

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 424	52 469
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	20 424	52 469

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	20 424	52 469
Valeur au bilan	20 424	52 469

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	669 955	31 716	- 1 000	665 786	52 670	- 1 320
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 067 158	9 365	- 2 367	492 214	23 816	- 4 258
Actions et autres titres à revenu variable	177 150	51 433	- 2 878	204 182	50 433	- 162
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	781 015	15 147	- 5 350	782 087	11 255	- 1 544
Total des titres disponibles à la vente	2 695 278	107 661	- 11 595	2 144 269	138 174	- 7 284
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 695 278	107 661	- 11 595	2 144 269	138 174	- 7 284
Impôts		- 19 016	1 155		- 43 338	1 846
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)		88 645	- 10 440		94 836	- 5 438

(1) Dont 77 595 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 675 875 milliers d'euros au 31 décembre 2013, sans variation par rapport au 31 décembre 2012.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2013	31/12/2012
Établissement de crédit		
Comptes et prêts	389 364	822 316
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	69 608	71 995
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 088	335 885
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 347	2 374
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	392 711	824 690
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	392 711	824 690
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	269 709	7 524
Comptes et avances à terme	3 101 475	3 346 702
Prêts subordonnés	45 016	45 014
Titres non cotés sur un marché actif	181	181
Valeur brute	3 416 381	3 399 421
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 416 381	3 399 421
Valeur au bilan	3 809 092	4 224 111

Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 217	10 679
Autres concours à la clientèle	19 560 029	21 140 199
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	14 970	14 970
Titres non cotés sur un marché actif	53 811	88 266
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	73 061	56 820
Comptes ordinaires débiteurs	68 169	156 881
Valeur brute	19 782 257	21 467 815
Dépréciations	- 359 377	- 408 538
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	19 422 880	21 059 277
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 756	44 561
Valeur brute	38 756	44 561
Dépréciations	- 1 077	- 1 254
Valeur nette des opérations de location financement	37 679	43 307
Valeur au bilan	19 460 559	21 102 584

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité							
	Actifs transférés				Passifs associés			
	Valeur comptable des actifs transférés	Dont pensions livrées	Juste valeur	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Juste valeur nette
Actifs transférés non décomptabilisés intégralement								
Détenus à des fins de transaction								
Instrument de capitaux								
Titres de dette								
Prêts et avances								
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Instrument de capitaux								
Titres de dette								
Prêts et avances								
Disponibles à la vente	14 261	14 261	14 261	12 969	12 969	12 969	1 292	
Instrument de capitaux								
Titres de dette	14 261	14 261	14 261	12 969	12 969	12 969	1 292	
Prêts et avances								
Prêts et créances								
Titres de dette								
Prêts et avances								
Détenus jusqu'à l'échéance								
Titres de dette								
Prêts et avances								
Total des actifs transférés	14 261	14 261	14 261	12 969	12 969	12 969	1 292	

Ces actifs non décomptabilisés concernent exclusivement l'entité Crelan. Crelan a en effet vendu et livré des actifs disponibles à la vente ayant une valeur comptable totale de 14 261 milliers d'euros. Ces actifs financiers restent au bilan et Crelan reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit sur ces titres. En contrepartie, dans le cadre d'un accord de rachat d'une durée maximale de 6 mois, Crelan enregistre un passif de 12 969 milliers d'euros. La différence entre les valeurs comptables des actifs et passifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur contrairement aux passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	- 408 538	8 923	- 167 338	207 576		0	- 359 377
Dont dépréciations collectives	- 127 677	417	- 6 218	13 572		- 1 342	- 121 248
Opérations de location financement	- 1 254	188	- 760	749			- 1 077
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	- 78 380	666	- 7 600	7 718		1	- 77 595
Autres actifs financiers	- 5 592		- 157	633			- 5 116
Total Dépréciations des actifs financiers	- 493 764	9 777	- 175 855	216 676		1	- 443 165

	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	- 433 291	4 136	- 161 303	184 135		- 2 215	- 408 538
Dont dépréciations collectives	- 127 995	219	- 11 511	11 610			- 127 677
Opérations de location financement	- 1 442	96	- 1 045	1 137			- 1 254
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente⁽¹⁾	- 33 148	271	- 51 379	10 707		- 4 831	- 78 380
Autres actifs financiers	- 7 532		- 60	2 001		- 1	- 5 592
Total Dépréciations des actifs financiers	- 475 413	4 503	- 213 787	197 980		- 7 047	- 493 764

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Crédit Agricole du Nord Est sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente**	Total Activité Banque Net de couverture
Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances*	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)				
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 266				4 266	- 3 000	1 266
Espagne								
Total		4 266				4 266	- 3 000	1 266

* Hors créances d'impôts différés.

** Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Ces données concernent exclusivement le palier Crelan (ex Crédit Agricole de Belgique) et sont proratisées à 30 % selon le pourcentage d'intérêt.

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente**	Total Activité Banque Net de couverture
Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances*	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)				
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 865				4 865	- 3 530	1 335
Espagne								
Total		4 865				4 865	- 3 530	1 335

* Hors créances d'impôts différés.

** Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Ces données concernent la filiale Crelan, ex-Crédit Agricole de Belgique (35,3%).

Dettes souveraines brutes de couverture activité banque - Maturités

Banque (portefeuille bancaire)

Prêts et créances sur la clientèle

	Expositions brutes	
	Maturités résiduelles	
	31/12/2013	31/12/2012
	Un an	
	Deux ans	
	Trois ans	
Italie	Cinq ans	
	Dix ans	4 266
	Dix ans et plus	4 865

Dettes souveraines activité banque - Variations

Variations des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie	4 135	131						4 266
Espagne								
Actifs financiers disponibles à la vente	4 135	131						4 266
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Prêts et créances								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Portefeuille de négociation (hors dérivés)								
Total Activité Banque	4 135	131						4 266

(1) L'exposition brute 2012 de Crelan (ex Crédit Agricole de Belgique) a été proratisée à 30%, selon le pourcentage d'intérêt du 31 décembre 2013. Ainsi, sur l'Italie, l'exposition est passée de 4 865 milliers d'euros à 4 135 milliers d'euros.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie

L'exposition du Groupe Crédit Agricole du Nord Est au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - Risque de crédit

	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédits net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)						
Banque						
Clientèle de détail	482			0 %	482	445
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Irlande						
Banque						
Clientèle de détail	427			0 %	427	741
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Italie						
Banque						
Clientèle de détail	1 306	47		0 %	1 306	1 423
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics	3 349			0 %	3 349	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Espagne						
Banque						
Clientèle de détail	1 739	2	1	0,03 %	1 738	2 200
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics	62			0 %	62	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Portugal						
Banque						
Clientèle de détail	127	1	1	0,79 %	126	657
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Hongrie						
Banque						
Clientèle de détail	109			0 %	109	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publics						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publics						
Collectivités locales						
Total exposition sur pays à risque - risque de crédit	7 601	50	2	0,03 %	7 599	5 246

Activité bancaire - Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013		31/12/2012	
	Exposition sur obligations nettes de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nettes de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				65
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande				
Banque	4 492		4 492	5 073
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	7 697		7 175	4 165
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie				
Banque	5 882		5 882	6 687
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	185		185	331
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne				
Banque				5 438
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	6 954		6 954	9 173
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal				
Banque				1 781
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	350		350	432
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total exposition sur pays à risque - risque de crédit	25 560		25 038	33 145

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle**Dettes envers les établissements de crédit**

	31/12/2013	31/12/2012
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	321 268	541 174
Dont comptes ordinaires créditeurs	15 634	9 697
Dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	12 972	
Titres donnés en pension livrée		
Total	334 240	541 174
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	130	22 380
Comptes et avances à terme	9 186 999	9 142 966
Total	9 187 129	9 165 346
Valeur au bilan	9 521 369	9 706 520

Dettes envers la clientèle

	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	3 787 702	3 680 230
Comptes d'épargne à régime spécial	4 079 508	4 619 036
Autres dettes envers la clientèle	4 256 082	4 110 575
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	12 123 292	12 409 841

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 906	140 281
Total	108 906	140 281
Dépréciations		
Valeur au bilan	108 906	140 281

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	914 453	1 039 452
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 168 029	1 731 517
Emprunts obligataires	2 893	4 050
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	2 085 375	2 775 019
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	307 580	501 687
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	307 580	501 687

Emissions de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Sur 2013, la Caisse régionale n'a pas émis de bon à moyen terme négociable subordonné.

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation - Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montant bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	54 362		54 362	41 095	0	13 267
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	54 362		54 362	41 095	0	13 267

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montant bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	96 089		96 089	93 471		2 618
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	96 089		96 089	93 471		2 618

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montant bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	260 001		260 001	41 094	165 587	53 320
Prises en pension de titres	12 971		12 971			12 971
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	272 972		272 972	41 094	165 587	66 291

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montant bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	386 339		386 339	93 471	195 528	97 340
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	386 339		386 339	93 471	195 528	97 340

Conformément à IFRS 7, la Caisse Régionale du Nord Est applique les règles édictées par la convention cadre « FBF ».

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	6 318	2 071
Impôts différés	45 971	33 769
Total Actifs d'impôts courants et différés	52 289	35 840
Impôts courants	1 542	2 009
Impôts différés	0	7 811
Total Passifs d'impôts courants et différés	1 542	9 820

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit

	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	56 014		53 299	
Charges à payer non déductibles	5 399		392	
Provisions pour risques et charges non déductibles	40 250		41 949	
Autres différences temporaires	10 365	0	10 958	
Impôts différés / Réserves latentes	- 16 825		- 17 180	21 340
Actifs disponibles à la vente	- 16 959	0	- 17 375	21 226
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Écarts actuariels	134	0	195	214
Impôts différés / Résultat	6 782	0	- 2 350	- 13 529
Total impôts différés	45 971	0	33 769	7 811

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale. La présentation des données 2012 a été retraitée en conséquence (suppression de la ligne « Effet des compensations »).

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	363 140	257 098
Comptes de stocks et emplois divers	11 095	10 706
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	351 856	245 826
Comptes de règlements	38	566
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	151	
Comptes de régularisation	169 552	143 654
Comptes d'encaissement et de transfert	97 136	84 108
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	55 458	56 617
Charges constatés d'avance	2 169	2 120
Autres comptes de régularisation	14 789	809
Valeur au bilan	532 692	400 752

Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs⁽¹⁾	168 538	227 538
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	149 942	205 922
Versement restant à effectuer sur titres	18 596	21 616
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	172 723	229 050
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	24 454	44 648
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	2
Produits constatés d'avance	50 196	57 279
Charges à payer	90 872	95 728
Autres comptes de régularisation	7 199	31 393
Valeur au bilan	341 261	456 588

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15. Immeubles de placement

	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de Conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	1 574			- 331			1 243
Amortissements et dépréciations	- 691		- 57	98			- 650
Valeur au bilan⁽¹⁾	883		- 57	- 233			593

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de Conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	2 339		30	- 795			1 574
Amortissements et dépréciations	- 971		- 96	376			- 691
Valeur au bilan⁽¹⁾	1 368		- 66	- 419			883

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	233 697	- 7 416	24 493	- 7 833	95	243 036
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 110 074	4 524	- 14 087	6 625	- 95	- 113 107
Valeur au bilan	123 623	- 2 892	10 406	- 1 208	0	129 929
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	21 469	- 2 097	3 493	- 1 579	- 373	20 913
Amortissements et dépréciations	- 15 303	1 423	- 1 053	272	373	- 14 288
Valeur au bilan	6 166	- 674	2 440	- 1 307	0	6 625

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	243 060	- 3 345	29 131	- 35 150	1	233 697
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 127 066	1 903	- 12 500	27 480	109	- 110 074
Valeur au bilan	115 994	- 1 442	16 631	- 7 670	110	123 623
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	21 324	- 916	23 723	- 20 310	- 2 352	21 469
Amortissements et dépréciations	- 15 185	652	- 1 376	715	- 109	- 15 303
Valeur au bilan	6 139	- 264	22 347	- 19 595	- 2 461	6 166

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

Cette provision technique des contrats d'assurance concerne exclusivement l'entité Crelan.

	31/12/2013				Total
	Vie	Non Vie	International	Emprunteur	
Contrats d'assurance	7 089				7 089
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différée passive					
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	7 089				7 089
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions techniques nettes⁽¹⁾	7 089				7 089

(1) La part des réassureurs (dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance) est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

	31/12/2012				Total
	Vie	Non Vie	International	Emprunteur	
Contrats d'assurance	5 604				5 604
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différée passive					
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	5 604				5 604
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions techniques nettes⁽¹⁾	5 604				5 604

(1) La part des réassureurs (dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance) est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

Le solde 2012 de la provision technique des contrats d'assurance (5 604 milliers d'euros) a été présenté dans le tableau des provisions (note 6.18) sur la ligne « autres risques » lors de la publication des comptes 2012.

6.18. Provisions

	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	10 810		1 930				12 740
Risques d'exécution des engagements par signature	7 270		324		- 2		7 592
Risques opérationnels	8 527		128	- 206	- 70		8 379
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾⁽²⁾	7 696	- 794	95	- 65	- 509	1 366	7 789
Litiges divers et risques fiscaux	7 483	- 34	4 951	- 331	- 1 668	1	10 402
Participations							
Restructurations							
Autres risques	47 796	- 1 311	15 409	- 7 071	- 3 473	- 5 594	45 756
Total	89 582	- 2 139	22 837	- 7 673	- 5 722	- 4 227	92 658

(1) Dont 6 105 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 684 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 675 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	12 820				- 2 010		10 810
Risques d'exécution des engagements par signature	8 456		57		- 1 243		7 270
Risques opérationnels	9 914		215	- 1 207	- 395		8 527
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	8 880	- 473	5 320	- 4 768	- 966	- 297	7 696
Litiges divers et risques fiscaux ⁽²⁾	7 058	- 16	1 477	- 214	- 822		7 483
Participations							
Restructurations							
Autres risques	32 879	- 563	19 777	- 813	- 3 484		47 796
Total	80 007	- 1 051	26 846	- 7 002	- 8 920	- 297	89 582

(1) Dont 6 097 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 599 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	357 612	172 503
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	999 396	1 133 776
Ancienneté de plus de 10 ans	539 775	567 023
Total plans d'épargne-logement	1 896 783	1 873 302
Total comptes épargne-logement	185 229	197 640
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 082 012	2 070 942

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	10 726	14 381
Comptes épargne-logement	33 920	43 708
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	44 646	58 089

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	113	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 303	1 800
Ancienneté de plus de 10 ans	9 324	9 010
Total plans d'épargne-logement	12 740	10 810
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 740	10 810

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 810	1 930			12 740
Comptes épargne-logement	0	0			0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 810	1 930			12 740

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole » de la partie « cadre juridique et financier » de l'annexe aux comptes individuels (note 1.2).

6.19. Capitaux propres

6.19.1. Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent. Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital social de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 301 262	75 782	75 782	6 301 262	44,4 %
Dont part du Public	2 400 367		75 782	2 324 585	16,4 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 748 552			3 748 552	26,4 %
Dont part Caisses locales	152 343	75 782		228 125	1,6 %
Parts sociales	7 887 707	10	1 505	7 886 212	55,6 %
Dont 75 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	53,5 %
Dont 23 administrateurs de la CR et autres	298 570	10	1 505	297 075	2,1 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 188 969	75 792	77 287	14 187 474	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 212 812 milliers d'euros.

6.19.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inapplicables.

6.19.3. Dividendes et intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mars 2014 un dividende par part sociale de 0,37 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2010, 2011, 2012 et prévue pour 2013, est présentée dans le tableau ci-dessous

Année de rattachement	Par CCA	Par part sociale
	Montant net	Taux
2010	1,75 euro	3,38 %
2011	1,75 euro	3,58 %
2012	1,75 euro	2,78 %
Prévu 2013	1,75 euro	2,46 %

Dividendes et intérêts aux parts sociales payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 438 milliers d'euros en 2013.

6.19.4. Affectation du résultat social de la Caisse régionale du Nord Est

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Nord Est du 28 mars 2014. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de 75 046 508,67 euros ainsi qu'il suit :

• Report à nouveau	-206 011,00 euros
• Intérêts aux parts sociales	2 910 326,71 euros
• Dividendes CCA	11 027 208,50 euros
• Réserves légale	45 677 221,85 euros
• Réserve facultative	15 225 740,61 euros

6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2013					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		283 449				283 449
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		10	12	12 389	15 367	27 778
Instruments dérivés de couverture		65	811	7 341	23 779	31 996
Actifs financiers disponibles à la vente	1 609 816	72 324	80 667	671 905	260 566	2 695 278
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 700 656	394 616	847 165	866 655	3 809 092
Prêts et créances sur la clientèle	58 855	1 513 842	2 323 801	7 189 984	8 374 077	19 460 559
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		173 516				173 516
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 084	8 578	79 079	13 165	108 906
Total actifs financiers par échéance	1 668 671	3 751 946	2 808 485	8 807 863	9 553 619	26 590 574
Banques centrales		64				64
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		72	71	1 039	19 242	20 424
Instruments dérivés de couverture		1 274	2 605	38 882	196 816	239 577
Dettes envers les établissements de crédit		1 953 272	1 734 387	4 017 565	1 816 145	9 521 369
Dettes envers la clientèle	3 959 795	4 303 312	395 753	2 453 034	1 011 398	12 123 292
Dettes représentées par un titre		445 371	655 884	761 989	222 131	2 085 375
Dettes subordonnées		7 856	5 091	26 583	268 050	307 580
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 260				12 260
Total passifs financiers par échéance	3 959 795	6 723 481	2 793 791	7 299 092	3 533 782	24 309 941

	31/12/2012					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		358 571				358 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 313	1 575	13 647	38 457	56 992
Instruments dérivés de couverture		1 238	1 370	12 559	39 501	54 668
Actifs financiers disponibles à la vente	988 145	65 974	83 087	712 156	294 907	2 144 269
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 268	1 626 642	242 009	1 012 971	1 337 221	4 224 111
Prêts et créances sur la clientèle	67 905	1 715 310	2 685 672	6 960 549	9 673 148	21 102 584
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		300 125				300 125
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		13 372	7 643	41 754	77 512	140 281
Total actifs financiers par échéance	1 061 318	4 084 545	3 021 356	8 753 636	11 460 746	28 381 601
Banques centrales		26				26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		45	2 556	1 586	48 282	52 469
Instruments dérivés de couverture		1 264	14 778	70 319	291 443	377 804
Dettes envers les établissements de crédit	217	2 053 284	1 855 905	3 576 004	2 221 110	9 706 520
Dettes envers la clientèle	4 489 692	4 215 199	352 037	2 084 722	1 268 191	12 409 841
Dettes représentées par un titre	981	489 367	1 203 500	852 698	228 473	2 775 019
Dettes subordonnées		14 881	3 451	96 096	387 259	501 687
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 336				49 336
Total passifs financiers par échéance	4 490 890	6 823 402	3 432 227	6 681 425	4 444 758	25 872 702

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements ⁽¹⁾	- 108 062	- 113 998
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	- 9 731	- 10 883
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	- 4 235	- 4 726
Autres charges sociales	- 37 819	- 41 816
Intéressement et participation	- 15 728	- 13 364
Impôts et taxes sur rémunération	- 16 545	- 17 415
Total charges de personnel	- 192 120	- 202 202

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 142 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 801 milliers d'euros au 31 décembre 2012.
Dont médailles du travail pour 163 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 153 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique «Autres charges sociales» un montant de 2 662 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2. Effectif moyen de la période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	2 049	2 246
Étranger	410	486
Total	2 459	2 732

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Total zone Euro 31/12/2013	Total zone Euro 31/12/2012
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	46 017	44 797
Écart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 474	2 410
Coût financier	1 332	2 105
Cotisations employés	74	85
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 17	221
Prestations versées (obligatoire)	- 3 575	- 3 278
Taxes, charges administratives et primes	- 181	
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	101	2 127
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	829	
Dette actuarielle au 31/12/N	47 054	48 467

	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	2 474	2 437
Charge / produit d'intérêt net	135	654
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 609	3 091

	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables	1 631	- 1 128**
Écart de change		
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	1	412
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques*	101	2 127
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières*	829	
Ajustements de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	932	2 539

* Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

** Pour mémoire stock 2011 des gains et pertes actuariels.

	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	40 972	39 095
Écart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	1 196	1 451
Gains / (pertes) actuariels	- 1	- 413
Cotisations payées par l'employeur	3 913	6 209
Cotisations payées par les employés	74	85
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 17	221
Taxes, charges administratives et primes	- 181	
Prestations payées par le fonds	- 3 543	- 3 232
Juste valeur des actifs au 31/12/N	42 412	43 416

	31/12/2013	31/12/2012
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	- 47 054	- 48 467
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	42 412	43 416
Position nette (passif) / actif fin de période	- 4 642	- 5 051
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		206
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012		- 4 845

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013*	31/12/2012
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,05 %	2,99 %
Taux de rendement effectifs attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,85 %	3,86 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	2 %	2 %

(1) Le taux d'actualisation est déterminé en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over. Il représente 3,05 % pour l'ensemble des régimes à l'exception du régime de retraite du Président.

(2) 2 % pour l'ensemble des salariés, hormis le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

* Les données au 31 décembre 2013 concernent seulement la Caisse régionale du Nord Est.

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent, pour la Caisse régionale du Nord Est, que :

- Une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,91 %.
- Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,52 %.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone Euro en %
Actions	7,90 %
Obligations	86,10 %
Immobiliers	
Autres actifs	6,00 %

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 684 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2013 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés de la Caisse régionale du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 15 500 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'année 2013, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Caisse régionale du Nord Est s'élève à 2 437 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	2 625 755	2 819 871
Engagements en faveur d'établissements de crédits	174 966	67 977
Engagements en faveur de la clientèle	2 450 789	2 751 894
Ouverture de crédits confirmés	2 094 437	2 359 363
Ouverture de crédits documentaires	3 229	3 444
Autres ouvertures de crédits confirmés	2 091 208	2 355 919
Autres engagements en faveur de la clientèle	356 352	392 531
Engagements de garantie	931 385	968 699
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	596 876	613 190
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	415	814
Autres garanties	596 461	612 376
Engagements d'ordre de la clientèle	334 509	355 509
Cautions immobilières	68 036	48 326
Autres garanties d'ordre de la clientèle	266 473	307 183
Autres engagements donnés	5 371 773	6 245 239

Engagements reçus	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	1 851 772	1 995 158
Engagements reçus d'établissements de crédits	1 851 772	1 995 158
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	8 783 615	9 812 361
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 284 010	1 004 864
Engagements reçus de la clientèle	7 499 605	8 807 497
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	475 850	942 105
Autres garanties reçues	7 023 755	7 865 392

Dans le cadre du dispositif Switch mis en place entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale du Nord Est, l'engagement de garantie octroyé au 31 décembre 2013 représente 547 989 milliers d'euros et le montant de l'engagement de financement (donné dans le cadre de l'élargissement du mécanisme Switch) 62 878 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	5 371 773	6 245 239
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	175 122	0
Titres et valeurs donnés en pension	12 971	0
Total de la valeur comptable des actifs financiers remise en garantie	5 559 866	6 245 239
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2013 la Caisse régionale du Nord Est a apporté 5 063 431 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 5 612 838 milliers d'euros en 2012. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Nord Est a apporté :

- 3 331 999 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 202 616 milliers d'euros en 2012.
- 209 557 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), contre 209 592 milliers d'euros en 2012.
- 372 821 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 368 754 milliers d'euros en 2012.
- 1 149 054 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 831 876 milliers d'euros en 2012.

La filiale Crelan a apporté 308 342 milliers d'euros de créances en 2013, contre 632 400 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

9. Reclassements d'instruments financiers

9.1. Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et de la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2. Reclassements effectués par Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires ont réalisé pour la première fois en 2012 des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

9.3. Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires ont opéré au cours de l'année 2012 des reclassements des catégories «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «Prêts et créances» pour les actifs financiers, pour lesquels Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires ont changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30 juin 2012.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur au 31 décembre 2013 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2013			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances									
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	4 695	2 945	0	0	0	4 695	2 945	4 695	2 945
Total actifs reclassés	4 695	2 945	0	0	0	4 695	2 945	4 695	2 945

Les données reclassées à tort en 2012 ont été corrigées.

9.4. Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

	Impact résultat avant impôt depuis le reclassement			
	Actifs reclassés en 2013		Actifs reclassés antérieurement	
	Impact 2013	Impact cumulé au 31/12/2012	Impact 2013	Impact cumulé au 31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances				
Total actifs reclassés				

Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances

Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances

		637	283	920
Total actifs reclassés		637	283	920

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

	Juste valeur au 31/12/13	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	24 238 754		4 351 437	19 887 317
Créances sur les établissements de crédit	4 153 926		4 153 926	
Comptes ordinaires & prêts JJ	490 227		490 227	
Comptes et prêts à terme	3 615 195		3 615 195	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	48 324		48 324	
Titres non cotés sur un marché actif	180		180	
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	20 084 828		197 511	19 887 317
Créances commerciales	12 292		2 260	10 032
Autres concours à la clientèle	19 827 566			19 827 566
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	14 970		14 970	
Titres non cotés sur un marché actif	49 337		45 761	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	111 359		72 816	38 543
Comptes ordinaires débiteurs	69 304		61 704	7 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	106 015	106 015		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	106 015	106 015		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 344 769	106 015	4 351 437	19 887 317

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

	Juste valeur au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	9 620 561		9 620 561	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	17 126		17 126	
Comptes et emprunts à terme	9 603 435		9 603 435	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	11 973 529		7 908 032	4 065 497
Comptes ordinaires créditeurs	3 786 562		3 786 562	
Comptes d'épargne à régime spécial	4 065 497			4 065 497
Autres dettes envers la clientèle	4 121 470		4 121 470	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	2 084 778		2 084 778	
Dettes subordonnées	405 974		405 974	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	24 084 842		20 019 345	4 065 497

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- Des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.
- Des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.
- Des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics.
- Des actifs ou passifs exigibles à vue.
- Des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse régionale du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Crédit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale du Nord Est est non significatif.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 279		25 833	446
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	26 279		25 833	446
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 499			1 499
Créances sur la clientèle	1 499			1 499
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 019 403	1 625 229	386 477	7 697
Effets publics et valeurs assimilées	669 956	669 956		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 067 158	946 614	114 815	5 729
Actions et autres titres à revenu variable⁽¹⁾	282 289	8 659	271 662	1 968
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	31 996		31 996	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 079 177	1 625 229	444 306	9 642
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3		15 575		
Total des transferts vers chacun des niveaux		15 575		

(1) Hors 675 875 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 764		53 030	734
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	53 764		53 030	734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 228			3 228
Créances sur la clientèle	1 760			1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 468			1 468
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 468			1 468
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 468 394*	967 525	469 091	31 778
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	665 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	492 214	287 298	175 804	29 112
Actions et autres titres à revenu variable⁽¹⁾	310 394*	14 441	293 287	2 666
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	54 668		54 668	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 580 054*	967 525	576 789	35 740
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 675 875 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

* Par rapport à la publication des comptes 2012, ces 3 montants ont été corrigés de la valeur des titres de SAS Rue La Boétie.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	
	Total	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2013)	5	5
Gains / pertes de la période		
Comptabilisés en résultat		
Comptabilisés en capitaux propres		
Achats de la période		
Ventes de la période		
Émissions de la période		
Dénouements de la période		
Transferts	- 5	- 5
Transferts vers niveau 3		
Transferts hors niveau 3	- 5	- 5
Solde de clôture (31/12/2013)	0	0

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en « coût du risque ».

11. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2013 n'est survenu pendant la période subséquente.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 75 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt		
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	
SAS Nord Est Expansion	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Belgium CA	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
SA Crelan (ex-Crédit Agricole de Belgique)	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	30,00 %	35,30 %
SAS Nord Est Optimmo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Sur l'exercice 2013, la principale évolution relative au périmètre de consolidation concerne le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans la filiale Crelan qui est passé de 35,30 % à 30,00 % entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013.

La filiale Crelan étant consolidée par intégration proportionnelle, l'ensemble de ses éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat sont désormais retenus à hauteur de 30,00 % dans les comptes de l'entité consolidante.

La SAS NORD EST Optimmo constitue un sous-palier de consolidation composé de différentes filiales non bancaires à caractère immobilier : NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- La note 1.1 aux comptes consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de nouvelles normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Les notes 1.4 et 2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

MAZARS

Anne Veaute
Associée

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

I - PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport général des Commissaires Aux Comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés.
- Et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés.
- Et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 42 580 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 16 180 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

Cinquième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2010 a été fixé à 3,38 %.
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2011 a été fixé à 3,58 %.
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2012 a été fixé à 2,78 %.
- Décide de fixer à 2,46 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2013.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 %.
Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 1^{er} avril 2014. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Sixième résolution : Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2010 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2012 a été fixée à 1,75 € par titre.
- Fixe à 1,75 € par titre la rémunération pour l'exercice 2013 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %.
Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 1^{er} avril 2014. La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition du résultat.

Septième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2013 de 75 046 508,67 € comme suit :

• Report à nouveau	-206 011,00 €
• Intérêts aux parts sociales	2 910 326,71 €
• Dividendes CCA	11 027 208,50 €
• Réserve légale	45 677 221,85 €
• Réserve facultative	15 225 740,61 €

Huitième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice 2013, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

• Capital social au 31 décembre 2012	212 834 535 €
• Capital social au 31 décembre 2013	212 812 110 €
• Soit une diminution de	22 425 €

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 22 575 € (soit 1 505 parts de 15 € de valeur nominale).
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 150 € (soit 10 parts de 15 € de valeur nominale).

Neuvième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Messieurs Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Antoine GERBAUX, Jean-Pierre GUERIN, Benoît LAMPSON, Jean-Pierre LAPORTE, Laurent MANGEART et Dominique THOMAS, administrateurs sortants, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

II - PARTIE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- Autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation pure et simple de CCA.
- Rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée Générale Spéciale des Porteurs de CCA devra se tenir avant l'Assemblée Générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2014.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social.

Treizième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Dixième résolution : Nomination de nouveaux Administrateurs

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Monsieur François MAINSANT.

Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Eric LAINE s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale en remplacement du sortant.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christian ROUSSEAU. Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Jean-Paul CAYE s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale en remplacement.

Onzième résolution : Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

Président	
Jean-Pierre LAPORTE*	Agriculteur
Vice-présidents	
Pierre CHEVAL*	Viticulteur
Michel DELAUNOY*	Agriculteur
Jean-Pierre GUERIN*	Agriculteur
Pascal LEQUEUX*	Agriculteur
Administrateurs	
Jacqueline ACCARIES	Professeur Retraitée
Isabelle AUBAS	Agricultrice
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT*	Viticulteur
Yves DELAINE	Agriculteur
Erick de SOUSA	Viticulteur
Christine GANDON	Agricultrice
Antoine GERBAUX	Pharmacien
Benoît LAMPSON	Agriculteur
Daniel LIEGEOIS	Cadre
François MAINSANT*	Agriculteur
Laurent MANGEART	Agriculteur
Philippe MEURS	Agriculteur-Éleveur
Jean NOTAT	Agriculteur
Brigitte PILARD	Agricultrice
Philippe PINTA	Agriculteur
Jacques QUAEBEUR*	Agriculteur
Dominique THOMAS	Agriculteur
Gérard WALEMME	Retraité Éducation Nationale
Total des membres du CA	23 membres

* Membres du Bureau du Conseil

Département de l'Aisne (02)

Caisse Locale	Adresse postale	Président
ANIZY-LE-CHÂTEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY-LE-CHÂTEAU	Philippe DEWILDE
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	Auréli DE BENOIST
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Stéphane CAUDRON
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	Pascal HIRSON
CŒUR DE THIERACHE	24-26, avenue du Général de Gaulle - 02260 LA CAPELLE	Gérard MARECHAL
COLL. PUBLIQUES DE L' AISNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	André RIGAUD
COUCY-LE-CHÂTEAU	38, rue de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE	Joseph LETERME
CRECY-SUR-SERRE	20, avenue du Général de Gaulle - 02270 CRÉCY-SUR-SERRE	Michel PIERCOURT
FÈRE-EN-TARDENOIS	13 - 15, rue des Marchands - 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS	Philippe MEURS
FLAVY-LE-MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY-LE-MARTEL	Christine CREPIN
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 GUIGNICOURT	Thierry CAGNIART
GUISE-SAINS RICHAMONT	71, rue du Docteur Devilliers - 02120 GUISE	Gérard WALEMME
HIRSON-AUBENTON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Dominique LEURQUIN
LA FÈRE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FÈRE	Pascal LEQUEUX
LAON RURAL	50, boulevard Pierre Brosselette - 02014 LAON	Antoine NIAI
LAON URBAIN	50, boulevard Pierre Brosselette - 02014 LAON	Jean-Luc MARTIN
MARLE	15, rue Desains - 02250 MARLE	Philippe RICHET
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY-SAINT-FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT	Philippe LEVEQUE
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	Bernard PAEME
SAINT-QUENTIN	4, rue des Suzannes BP 632 - 02322 SAINT-QUENTIN	Vincent RICOIR
SOISSONNAIS	12, avenue du Général LECLERC - 02200 SOISSONS	Jean-Luc SAMIER
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHÂTEAU-THIERRY	Bernard PEESMEESTER
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	Thierry BAILLY
WASSIGNY	8, rue du Général de Gaulle - 02630 WASSIGNY	Philippe DRUCBERT

Département des Ardennes (08)

	Adresse postale	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	Guy CHATRY
ATTIGNY-TOURTERON	18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	Benoît DAVE
BUZANCY-GRANDPRE	1, rue de la Petite Barre - 08240 BUZANCY	Gérard MALJEAN
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN	Daniel LIEGEOIS
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Pierre RIGOULOT
CHÂTEAU-PORCIEN	30, rue de la Sommevue - 08360 CHÂTEAU-PORCIEN	Rémy DRAPIER
CHAUMONT-PORCIEN	Grand Rue - 08220 CHAUMONT-PORCIEN	Jean-Marc MILLART
JUNVILLE-MACHAULT	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNVILLE	Denis ROUSSEAU
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUIZERS	Benoît SINGLIT
MÉZIÈRES RURAL	41, Grande Rue - 08430 POIX-TERRON	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28, place E. Carnot - 08400 VOUIZERS	Jean-Pierre GUERIN
NOVION-PORCIEN	3, place République - 08300 RETHEL	Laurent MANGEART
RENWEZ	1, cours Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI	11, place d'Armes - 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	Grand Rue - 08290 LIART	Michel HERSIGNY
SEDAN RURAL	5, rue de la République - 08202 SEDAN	Jean-Christophe LEPAGE
SEDAN URBAIN	5, rue de la République - 08202 SEDAN	Pascal GIRGENTI
SIGNY-L'ABBAYE	13, rue de Thin - 08460 SIGNY-L'ABBAYE	Bernard BLAIMONT
SIGNY-LE-PETIT	8, place de l'Église - 08380 SIGNY-LE-PETIT	André FLORENT
VALLÉE DE LA MEUSE	271, place Aristide Briand - 08170 FUMAY	Daniel GARRIGUES
VOUIZERS	28, place Carnot - 08400 VOUIZERS	Jean-Luc BERNARD

Département de la Marne (51)

	Adresse postale	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	Patricia CAIN
AY-CHAMPAGNE	70, rue Roger Sondag - 51160 AY	Pierre CHEVAL
BETHENVILLE	Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	Jean-Louis RAPIN
BRIE CHAMPENOISE	25, rue de la libération - 51270 MONTMORT-LUCY	Grégoire SAINT
COLL. PUBLIQUES MARNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX	Francis RENARD
CÔTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain - 51190 LE MESNIL-SUR-OGER	Erick DE SOUSA
DÉVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Isabelle AUBAS
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	Jacqueline ACCARIES
ÉPERNAY	8 à 18, avenue Ernest Valle - 51200 ÉPERNAY	Benoit ROPERT
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FÈRE-CHAMPENOISE	171, rue de Lattre de Tassigny - 51230 FÈRE-CHAMPENOISE	Christine GANDON
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	Claude RENARD
MONTMIRAIL	31, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL	Thierry JOBERTY
MOURMELON BOUY	5, place Georges Clemenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND	Bruno COILLIOT
RÉGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot-Aubert - 51600 SUIPPES	Dominique THOMAS
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs, rue Léon Patoux - 51100 REIMS	François PREVOTEAU
REIMS URBAIN	22, rue de l'Étape - 51100 REIMS	Laurent QUINART
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint-Dizier - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS	Jean-Paul CAYE
SEZANNE	32, place de la République - 51120 SEZANNE	Jean-Paul PREVOST
SAINTE MENEHOULD ET VILLE S/TOURBE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE-MENEHOULD	Paul POQUET
SUD ARGONNAIS	18, place de la Halle - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE	Gilles FRANCOIS
URBAINE RÉGION DE CHÂLONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Antoine GERBAUX
VALLÉE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51200 DAMERY	Laurent VANPOPERHINGE
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS	Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des Écoles - 51170 FISMES	François MOURRA
VITRY-LE-FRANÇOIS	22, place des Halles - 51301 VITRY-LE-FRANÇOIS	Michel DELAUNOY

Thierry AUBERTIN
Directeur Général

Vincent ARNAUD
Directeur Général Adjoint

Christophe DEBAIFFE
Directeur Bancaire et Assurances

Michel DROUVAULT
Directeur Ressources Humaines

Éric DUFAYET
Directeur Entreprises et Immobilier

Jean-Michel ESPINASSE
Directeur Développement

Alain LEFORESTIER
Directeur Financier

Alexandre MARRET
Directeur Pilotage et Filière Risques

Ghislain PARISOT
Secrétaire Général

Emmanuelle SIMI
Directeur Marketing, Qualité et Communication

Thierry TOP
Directeur Engagements

Les femmes, les hommes au 31 décembre 2013

Clients*	807 000
Nouveaux clients en 2013	30 000
Sociétaires	176 069
Administrateurs	1 012
Salariés	2 320

* Évolution du mode de comptabilisation

Le bilan, sur base sociale : 20,8 Md€
Les Fonds Propres, sur base sociale : 2,3 Md€
Ratio de solvabilité Bâle II, sur base consolidée : 16,7 %

Compte de résultat (sur base sociale) (en millions d'euros)			
	2011	2012	2013
Produit Net Bancaire	384	409	417
Charges de Fonctionnement	- 250	- 271	- 258
Résultat Brut d'Exploitation	134	138	159
Coût du Risque	- 45	- 37	- 41
Résultat d'Exploitation	89	102	118
Résultat Net	70	75	75

Évolution des capitaux gérés (en milliards d'euros)			
	2011	2012	2013
Collecte	20,5	21,6	22,2
Crédits	15,9	15,9	15,0

Encours de crédits (en milliards d'euros)	
	2013
Particuliers	5,5
Agriculteurs et Viticulteurs	3,6
Collectivités Publiques	1,0
Entreprises et Coopératives	3,9
Professionnels	1,0
Total	15,0

Ratios (en %)			
	2011	2012	2013
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	3,72	3,87	3,76
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,34	0,35	0,36
Ratio de Solvabilité	13,4	16,4	16,7
Indicateurs de Liquidité (ratio collecte d'épargne sur crédits)	71	74	82



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Nord Est**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex

Ce rapport contient 3 pages

Référence :



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex
Capital social : €212 812 110

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées
4 mars 2014

Paris La Défense, le 4 mars 2014

Courbevoie, le 4 mars 2014

KPMG Audit FS I

MAZARS

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée